

124 PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE



VILLE
de
CHALONS-SUR-MARNE

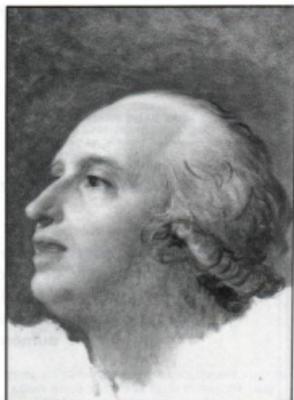


P-L PRIEUR DE LA MARNE

BIMESTRIEL 25,00 F

LE CALCUL DIGITAL

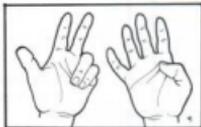
NUMERO SPECIAL REALISE EN PARTENARIAT
AVEC LA VILLE DE CHALONS SUR MARNE



Notre couverture : Portrait de Prieur de la Marne attribué à J.-L. David, (étude pour "Le serment du Jeu de Paume"). Inv. 1987-107 - Musée de la Révolution Française, Château de Vizille, 38220.



5 PRIEUR DE LA MARNE
"Les fils de Valmy"
G. Roy



38 CALCUL DIGITAL DE COMPAGNON
M. Chaubert - G. Roy



40 LIJOU

Le mercredi 26 juin, à 20 h 30, M. Michel Delaitre de l'association "Les Fils de Valmy", donnera une conférence sur "Prieur de la Marne" en la Salle de Malte à Châlons-sur-Marne.

Une exposition "Prieur de la Marne" se tiendra à la Maison Clémengis, à Châlons-sur-Marne, du 25 juin au 3 juillet 1991.



FOKLORE DE CHAMPAGNE, revue du Patrimoine, des Arts, Traditions, Artisanats et techniques de la région Champagne-Ardenne, est une édition de la Société des amateurs de folklore et arts champenois, association Lis 1901, SIRET 3336 1151 011 APE 9723, agréée Jeunesse et Sports n° 10.710.08.66 CCP 20041 01002 0000221 R 023 33 Châlons s Marne. Siège social : 21, rue d'Arcis 10170 Les Grandes Chapelles. Tél. 25 37 51 09. Antenne Marne : 40, rue des Artisans 51000 Châlons s Marne.

Conseil d'administration : Président d'honneur Jean Daunay, Président Michel Coutant, Directeur régional Gilbert Roy.

Directeur de la publication Gilbert Roy. Secrétaire Michèle Andrieux. La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. L'envoi de documents implique l'accord de leur auteur pour leur libre publication. Les indications de marques et les adresses qui figurent dans les pages rédactionnelles sont données à titre d'information sans but publicitaire. Toute reproduction des textes, photos et dessins publiés est interdite sauf autorisation écrite de l'éditeur.

Commission paritaire n° 53035. Maquette et mise en page Gilbert Roy. Photocomposition Lysiane Mangéot. Spiral photographie. Impression offset imprimerie Leducq S.A. 51000 Fagnières. Imprimé en France.

La safac est subventionnée par le Conseil Général de l'Aube, le Conseil Général de la Marne et la Ville de Châlons s Marne.

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES POLYGLOTTE DE
CHAMPAGNE

Amateurs d'Art

OFFRE SPÉCIALE 7/5

VOUS VOUS ABONNEZ

Vous payez 5 numéros (25 F × 5 = 125 F)
Vous recevez 6 numéros
et nous vous offrons
en cadeau de bienvenue
1 numéro gratuit supplémentaire
(6 + 1 = 7 numéros !)



VOUS ÊTES ABONNÉ

Invitez un ami à s'abonner
Offrez-lui un abonnement
Il profitera de notre offre de bienvenue
(7 numéros pour le prix de 5)
et votre abonnement personnel
sera automatiquement prolongé
d'un numéro

Pour le prix d'un abonnement vous vous constituez une formidable collection de 264 pages passionnantes au format européen, illustrées de près de 500 photos et documents inédits sur couche brillant 120 g.

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES POLYGLOTTE DE
CHAMPAGNE

ÉDITION NUMÉROTÉE

Réalisez une collection de reproductions de gravures et tableaux inédits (format 50 × 60 cm).

Tirage limité et numéroté.



Le premier dessin édité est un portrait de Mme de N. par A.-F. Arnaud († 1846).



Notre seconde reproduction — un portrait peint par Valton — est en cours de réalisation. Elle ne sera tirée qu'à 250 exemplaires en format 50 × 60.

- 55 Taques et styles (II)
- 57 Vieux bal à Celles
- 58 Mires et empiriques
- 59 Les routes de Piqués
- 61 Le carillonneur
- 62 Des puits
- 64 Les archers

- 65 La foudre dans l'Aube
- 66 Le feu du ciel
- 67 Révolte du Barasquanais
- 69 Femme à Channes
- 70 St André les Vergers
- 73 Le cochon

- 79 Belleurs et marniers
- 83 Labours à Channes
- 84 La crasse à Chreps
- 85 Les chemises de femme
- 86 Habitat rural
- 88 Nos charnières d'Aube
- 89 Au lavoir



NOUVELLE SERIE ff européen

90 LE COQ DE CLOCHER
91 LA MUSSETTE, HALTBOUTS PASTORAL
 Chant de païlle - Hautbouts moyennageux - Hautbouts et musette - La musette - Sonnoirs vire - Coq de clocher - Coq illustré - Coq paratonnerre - Les Chevrotots de St André

92 BONNETERIE DE ROMILLY EN CARTES POSTALES
 Romilly les chaufferies - Romilly Bourg Boom - La bonneterie - Bas et chaussettes - Romilly sur Seine - La Romillette - Hubert, Bombier croulante - Lou cò - Les Aiguayés de Phalcoq - Carnaval - Les Bécuyets de Romilly

93 LE GRAIN, SOURCE D'ENERGIE
 Le grain - La fertilisation - La terre - Les semailles - Les ennemis du grain - La moisson - Le battage - L'engrangement - L'agro-alimentaire - La meunerie - L'agrobiologie - Les Jassés de Châlons

94 LE LANGAGE TROUVÉ DU XVII^e
95 LA VANNERIE A JOURS DE BUSSIÈRE LES BELMONT

96 NOCES ET BANQUETS A MAILLY LE CAMP
 A l'Abbaye de St Eloi - La journée d'une seneuse - Mariages et banquets - 50 desserts à l'ancienne - Le CRAC de Creney

97 BIERES ET BRASSERIES A ST DIZIER
98 LA VIE AU MARAIS DE VILLECHETIF, CRENEY, ARGENTOLLES
 Le marais de Villechetif - Vivre du marais - La vie au marais - Bel en chell

99 VINS ET LIQUEURS NATURELS 100 RECETTES A FAIRE SOI-MEME

100 LE PARLER DU NOGENTAIS, DIALECTE CHAMPENOIS
 Le parler du Nogentais - Aux marniers nogentais - Alfred Boucher - Glaude et Marie

101 CUISINE TRADITIONNELLE 80 BONNES VIEILLES RECETTES

102 CARNIVAL A WASSY, COSTUMES ET COUTUMES
 carnaval à Wassy - Masques, mascarades et chenils - Souvenirs - Costume de Carnaval - Les osières à Banoit - Glaude et Marie - Un p'tit monde

103 ST SEBASTIEN, PATRON DES ARCHERS
 Programme du Bouquet provincial - Aux origins de Compagnes - Ordre de St Sébastien - St Sébastien symbole - Marbas - L'arc en BD

104 SEIGNEURS ET PAYSANS AU XVII^e LA MOTTE TILLY
 Le château de la Motte-Tilly - Abbé Terray seigneur de la Motte - Paysannerie au XVII^e - Ste Geneviève de Nogent à Seine

105 APPRENTI COUTELIER A FORCEY
 Un apprenti coutelier - Le village de Forcey - Histoires de boutiques - Glaude et Marie

106-107 CONTES DRÔLATAQUES
 Contes drôlataques en BD. Les réverbères, L'église souillée, Le kèpi du facteur, La croix St Roch, Le pont aux ânes, La faute, St Nicolas et les pompiers, La foire au peccot - La maison de la Turque à Nogent - Une paysanne en carrosse - St Sébastien à Thoul-Trounay - Charivari à Ramenot

108 LA FEE ELECTRICITE
 La fée électricité - "La Créney" - Souvenance - Réclame 1900, Pub d'her - Glaude et Marie - Boutique de coliflor

109 MAIRY SUR MARNE
 Souvenirs sur Mairy - Mairy en documents - Le coq de St Etienne - Rues d'Estissac - Envois illustrés

110 RONDDES ET BRANLES DE CHAMPAGNE
 Le château de la Motte-Tilly - Rondes et branles : branle simple, branle coupé, branle vieux, branle sauté, rondeau, rondeau coupé, branle du Petit Homme, Polka de Chigny, Ronde de la belle - Jassés

111 LA GROUETTE
ENSEIGNE POPULAIRE ET ARTISANAT D'ART
 Groupeuse, enseigne populaire - 333 grouettes de Champagne - Artisans d'aujourd'hui - 1943 à Troyes

112 LE COSTUME CHALONNAIS 1830-1848
 Louis Barbat - Le costume chalonnais - Polka-seyote - Polka de Viry le François - Parler champenois - La fée électricité

113 L'AUBE DE LA REVOLUTION
 Bicentenaire - "L'Aube de la Révolution" - L'Aube et la Révolution : Danton, Bar s Aube, Bar s Seine, Brienne le Château, Chaource, Marigny le Château, Méry s Seine, Nogent s Seine - Branle coupé - Groupeuses

114 CHAUMONT 1839-1889 50 ANS D'APPRENTISSAGE PUBLIC
 50 ans d'apprentissage public - L'apprentissage avant 1939 - Le Centre Pasteur - Du Ca Dampierre au CET Dammont - Du LEP Astiom au Lyce Professionnel - Personnel enseignant - Valse des Roses - Gigue romilienne

115 GLAISIRS DU PROVINOS UN MIETIER, UN LANGAGE
 Glaisières du Provinos - Langage des glaisiers - Glaise et toponymie - Jeu de la plaque - Valse "des diettantes"

116 AY SOUS LA REVOLUTION
 Ay sous la Révolution - Famine et crise économique - La garde nationale et la guerre - Nobles et émigrés - Les écoles - La vie religieuse - H. Fallentin, violoniste

117 REIMS, DOLEANCES DES VIGNERONS ET PAYSANS
 Reims, doléances du Baillage - Plaintes, remontrances et doléances - Etats Généraux et réformes - Parler champenois - Chant de quête de mai - Complanète des Bordes

118 TROYES, LE CADRAN SOLAIRE POTERIE A CHAOURCE
 Le cadran solaire - Groupeuses - La Gloire Dieu - Chaource, un site potier Renaissance - "Champagne-Polka" - Hilaire Fallentin - Sombres et jachères

119 GENS DU VOYAGE THEATRE LAMARCHE-BERTHIER-DHONT
 Gérard Berthier, enfant du voyage ; Henri Pierre acteur "étranger" - Marcel Favaud - Polka, mazurka, valse des Riceys - Conservation du rason - Coq de clocher - Circuit de l'Est - Chant de Noce, Noël Champenois - Super-haïette

120-121 Numéro Spécial double LE TELEPHONE EN LIGNE AVEC SON TEMPS
 Le télégraphe optique chappe - Le télégraphe électrique baudot - Le téléphone, le réseau, les centraux - Télécommunication hertzienne - Beroney en Othe - La grève de 1909 - La femme et le téléphone - Mémoire et souvenirs - Lijou

122 PIERRE ET GEORGE LORNE LABOUREURS AU XVII^e LOUIS ROUSSELOT FACTEUR RURAL EN 1909
 Pierre Lorne, aubergiste et laboureur en 1785 - Pierre George Lorne, laboureur en 1795 - Louis Simon Rousselet, facteur-receveur rural, 1909-1935 - Lijou

123 GENS DU VOYAGE LES THEATRES POPULAIRES
 André Lamarche - Lamberty - Berthier-Lamberti TNP Lamarche-Lamberty - Lamarche-Berthier - Lamarche - Taburet-Berthier - Berthier-Riga - Lamarche-Berthier-Dhont Musique : mazurka - P.G. Lorne, laboureur au XVIII^e - La corvée des chemins Facteur-receveur rural - Lijou

124 PRIEUR DE LA MARNE
 Une famille de notables de Sommesous - Pierre-Louis Prieur alias Prieur de la Marne - Prieur de la Marne aux armées de Champagne - Missions aux armées en 1793 - Le déclin politique et l'exil - Calcul digital de compagneon - Lijou

		59	10F	69	10F	85	25F	90	EPURSE	97	EPURSE	104	25F	111	25F	118	25F
31	5F	61	10F	70	10F	86	25F	91	25F	98	25F	105	25F	112	25F	119	25F
45	5F	62	10F			88	15F	92	25F	99	EPURSE	106		113	25F	120	
		64	10F	73	12F	89	15F	93	25F	100	25F	107		114	25F	121	40 F
55	10F	65	10F	79	15F			94	EPURSE	101	EPURSE	108	25F	115	25F	122	25 F
57	10F	66	10F	83	12F			95	EPURSE	102	25F	109	25F	116	25F	123	25 F
58	10F	67	10F	84	12F			96	25F	103	25F	110	25F	117	25F	124	25 F

JE M'ABONNE

VEUILLEZ ENREGISTRER MON ABONNEMENT POUR 6 NUMÉROS, 1 AN, 125 F. (TOUTES LES TRADITIONS, ARTISANATS ET TECHNIQUES DE CHAMPAGNE-ARDENNE)

Madams, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (facultatif) _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de **SAPAC joint par**

chèque mandat CCP 221 R Châlons sur Marne

Date et signature

124 F

- Normal 125 F
- Soutien 150 F
- Bienfaiteur 300 F
- Etranger 165 F

DETACHEZ CE BILLETIN
JOURNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ, AUJOURD'HUI MEME

saïac Les Grandes Chapelles 10170 Mérys s Saïne
saïac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

**ABONNEMENT
POUR UN AMI**

De la part de

N. _____

Adresse _____

VEUILLEZ ENREGISTRER L'ABONNEMENT POUR 6 NUMEROS A LA PLUS BELLE REVUE REGIONALE D'ARTS, TRADITIONS, ARTISANATS ET TECHNIQUES DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Madams, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (facultatif) _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de **SAPAC joint par**

chèque mandat CCP 221 R Châlons sur Marne

Date et signature

124 F

- Normal 125 F
- Soutien 150 F
- Bienfaiteur 300 F
- Etranger 165 F

DETACHEZ CE BILLETIN
JOURNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ, AUJOURD'HUI MEME

saïac Les Grandes Chapelles 10170 Mérys s Saïne
saïac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

**REPRODUCTION
TIRAGE LIMITE NUMÉROTÉ**

JE DESIRE ACQUERIR LES REPRODUCTIONS

PORTAIT DE M^{me} DE N. _____

PAR A.P. ARRIBAUD _____

P. JETTANT DE JEAN HATAT _____

PAR R. VALTON _____

Madams, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de **SAPAC joint par**

chèque mandat CCP 221 R Châlons sur Marne

(Ces 40 autres accompagnent ce règlement selon son contenu)

Date et signature

DETACHEZ CE BILLETIN
JOURNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ, AUJOURD'HUI MEME

saïac Les Grandes Chapelles 10170 Mérys s Saïne
saïac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

**JE COMPLÈTE
MA COLLECTION**

VEUILLEZ M'ADRESSER LES NUMEROS COCHES D'UNE
CROIX _____

Madams, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Je suis abonné OUI NON

Règlement à l'ordre de **SAPAC joint par**

chèque mandat CCP 221 R Châlons sur Marne

ATTENTION certains numéros sont en stock très réduit, veuillez que vous avez
dans la note dernière page à jour.

Envie forcée de port et d'emballage pour la France

Pour l'Etranger ajouter 3 FF de port complémentaire par exemplaire. Merci.

Date et signature

DETACHEZ CE BILLETIN
JOURNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ, AUJOURD'HUI MEME

saïac Les Grandes Chapelles 10170 Mérys s Saïne
saïac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne



Cachet de la Société Populaire et Montagnarde de Châlons, 1793.

Ce numéro spécial de "Folklore de Champagne" consacré à Pierre-Louis Prieur, avocat et Conventionnel champenois dit, Prieur de la Marne, a été réalisé avec le concours de l'association "Les Fils de Valmy", notamment M^{me} et M. Michel Delaitre et M^{me} Micheline Leverd qui ont recherché les documents et manuscrits nécessaires à cette biographie. Yvette et Jean-Claude Pierson ont su également apporter les compléments iconographiques pour cette étude.

Mais cette édition n'aurait pu être, sans le soutien du Bureau des Affaires culturelles de la ville de Châlons-sur-Marne qui a été, pour nous, un partenaire efficace et compréhensif.

Nous tenons donc à adresser, ici, nos remerciements les plus sincères à M. Jean Reyssier, maire de Châlons-sur-Marne et à M^{me} Leflochmoen, maire adjointe, chargée de la Culture, sans qui rien n'aurait été possible.



Cachet de la Ville avant 1792.



Armoiries de la Ville en vertu du décret impérial du 17 mai 1806.

LES FILS DE VALMY

L'association, créée en 1987, s'est donné pour but de faire connaître les événements et les personnages qui ont marqué le déroulement de la Révolution française dans la région.

Elle a réalisé des expositions sur "la victoire de Valmy" et sur "Les cahiers de doléances" qui ont été présentées dans une cinquantaine de lieux : mairies, écoles, collèges, lycées, facultés... jusqu'en Bretagne, en Lorraine et dans la région parisienne...

Par ailleurs, elle a organisé une série de manifestations commémoratives avec concerts, conférences et pièces théâtrales, un festival "Cinéma et Révolution", un colloque sur "la Citoyenneté". Elle a réalisé en coproduction avec la MJC Croix-Rouge, un film vidéo de 45 mn sur "La Révolution dans la Marne" et une cassette vidéo "La victoire de Valmy". Elle a participé à l'animation de stages de réinsertion de jeunes, au colloque de Ste Manehould sur "la fuite du Roi". Elle donne de nombreuses conférences sur la bataille de Valmy, la fuite à Varennes, les Conventionnels de la Marne, la vie dans les villages rémois sous la Révolution.

Elle offre ses services, matériels et confèrenciers pour aider à la connaissance des personnages et événements locaux de la Révolution française.

LES FILS DE VALMY. Association marnaise pour la célébration du bicentenaire de la Révolution française. Siège administratif : M.J.C. Croix-Rouge, rue Pierre Tattinger 51100 REIMS - Tél. 26 08 06 13.

Les "Notes et souvenirs inédits de Prieur de la Marne" publiés par Gustave Laurent en 1912 aux éditions Berger-Levrault ainsi que différents manuscrits et rapports conservés aux archives de la Marne ont servi de support au portrait que nous traçons de ce Conventionnel champenois.

Pierre-Louis Prieur eut, durant la période révolutionnaire, des activités qui le mirent souvent sur le devant de la scène politique mais, alors que le souvenir d'un Danton ou d'un Drouet resta à la postérité, celui de Prieur s'estompé, semble-t-il, rapidement. Il faudra attendre le début du XX^e siècle pour qu'il soit "officiellement redécouvert".

"La postérité commence à rendre hommage à Prieur. Au mois de décembre 1903, sur notre proposition, le Conseil municipal de Reims a donné le nom de rue Prieur-de-la-Marne à la rue Haute-Saint-André, située dans le faubourg Cérés (Ville de Reims : nouvelles dénominations de rues. Projet de M. Gustave Laurent, conseiller municipal. Reims impr. ouvrière, 1903 — Voir p. 23). A la session de mai 1908 du Conseil municipal de Sommesous, pays natal du conventionnel, M. Deletrée, maire, conseiller d'arrondissement, et M. Henri Lequeux, adjoint, firent décider que la grande avenue conduisant de la gare au village porterait désormais le nom : avenue Prieur-(Pierre-Louis)-de-la-Marne (décret de M. le Président de la République du 10 juillet 1908). Une plaque doit être posée sur la mairie pour rappeler le souvenir et les titres du glorieux enfant de Sommesous."

Prieur est un personnage pour le moins surprenant :

Révolutionnaire "Montagnard" convaincu, il restera fidèle aux idées de Robespierre envers et contre tous. Pourtant il échappera à la guillotine car ses adversaires hésiteront à le condamner en raison de ses compétences, ce qui lui permettra de se réfugier à Château-Thierry avant de partir en exil en Belgique.

Avocat, défenseur de la cause du peuple, il se penchera sur les malheurs de ses concitoyens et s'efforcera d'y remédier en aidant à la création "d'aides sociales" en s'intéressant à l'œuvre des sourds-muets, en veillant au secours des blessés de guerre alors que, dans le même temps, il a pleins pouvoirs pour réprimer les insurrections en Bretagne.

Franc-maçon, poète, il rédigera des notes autobiographiques — qui resteront inachevées — en usant fréquemment de la troisième personne comme s'il décrivait un autre lui-même...

Quant à "l'invention" de ces notes et souvenirs, elle est, elle aussi, assez surprenante :

"Au mois de juillet 1887, un professeur de l'institution des Chartreux de Lyon signala à M. Eugène Courmeaux, ancien député de Reims, alors bibliothécaire de la ville, l'existence d'un lot assez important de manuscrits de l'ancien conventionnel Prieur de la Marne, chez une vieille dame de Lyon.

Devenus, par on ne savait quelles vicissitudes, la propriété de cette personne qui en ignorait la valeur, ces papiers avaient été jetés dans une caisse où la servante tirait des chiffons qui servaient à allumer le feu de la cuisine. L'ensemble des liasses réunies portait la mention "à brûler", cette mention, aperçue un jour par le professeur des Chartreux, attira son attention et les papiers furent sauvés.

... Autorisé par le Comité de la bibliothèque (séance du 27 juillet 1887) et par le maire, M. Courmeaux acquit ce lot de documents, le 2 août suivant, moyennant la somme de 150 F.

Aucun doute ne peut exister sur l'authenticité de ces documents ; ils sont tous de l'écriture bien connue du conventionnel châlonnais."





PIERRE-LOUIS PRIEUR

alias



PRIEUR DE LA MARNE

UNE FAMILLE DE NOTABLES DE SOMMESOUS

Pierre-Louis Prieur est né à Sommesous en 1756. L'absence d'état-civil au XVIII^e siècle interdit de connaître précisément les dates de naissance. Seul l'acte de catholicité permet de savoir la date de son baptême.

"Le premier Acoust a été baptisé un fils né du légitime mariage de Louis-Joseph Prieur, greffier de justice, et de Marie-Reine Hémard; il a été nommé Pierre-Louis et a eu pour parrain Nicolas Claude Sallangre et pour marraine Catherine le Herle — Signé : Regnard, curé. De Sallangre."

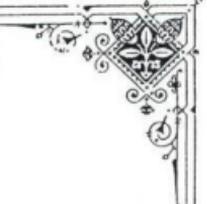
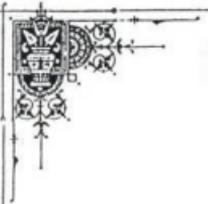
Sa mère, épuisée par ses dernières couches, mourut, quelques mois après la naissance de son cinquième enfant, le 1^{er} janvier 1761, à l'âge de 28 ans. Elle laisse une petite fille de 8 ans, deux garçons dont l'un n'a pas 5 ans et un bébé. Le cinquième enfant est décédé. Il semblerait que l'aîné des garçons mourut également car il n'en sera plus question par la suite.

La famille de Prieur appartient à la bourgeoisie locale. Son père est greffier et a hérité de la charge de procureur fiscal de la justice seigneuriale du lieu. Après le décès de son épouse, il ira s'établir à Châlons-sur-Marne mais conservera sa maison de Sommesous où seront élevés ses enfants. Abandonnant ses charges administratives, il reprend un négoce de vins et devient "entrepreneur des étapes", autrement dit adjudicataire des liquides et des vivres aux troupes de passage ainsi qu'aux garnisons de Vitry, Châlons et autres lieux. Il mourra dans cette ville le mercredi 2 mars 1784 dans les conditions que nous relate son fils :

"Mon père, négociant à Châlons-sur-Marne, y était seul ; — ma sœur étant mariée, mon frère suivant aussi le barreau à Paris ; — lorsque, à l'âge de cinquante-trois ans et ayant toutes les apparences de la santé la plus robuste, (il) fut frappé d'une apoplexie qui fut suivie d'une paralysie du côté gauche et qui attaqua ses facultés physiques et intellectuelles au point de le priver même de la parole.

Avant la première nouvelle de ce fatal événement, je volais près de mon père pour lui donner tous les secours et toutes les consolations dont j'étais capable.





J'arrive, je le conduis aux eaux de Bourbonnes prescrites par les médecins. Funeste ressource ! elles lui sont contraires et ne font qu'augmenter ses maux. C'était au mois d'août ou septembre 178(2). Je suis décidé à ne plus quitter mon père...

Pour le consoler, je lui fais part du projet que j'avais d'exercer mon état à Châlons...

Le physique s'étant un peu fortifié, on mit en œuvre tous les moyens enseignés par la médecine pour guérir cette maladie ; ni l'emploi de l'électricité, ni le mouvement d'une petite voiture faite exprès pour aller tous les jours à la campagne, ne peuvent apporter la moindre amélioration à l'état des facultés intellectuelles ni à la perte de la parole. Environ dix-huit mois se passent ainsi ; mais le grand hiver qui survint l'année suivante fit succomber le meilleur des pères aux maux qui l'assiégeaient depuis longtemps".

L'une de ses tantes paternelles, "Elisabeth Prieur, avait épousé l'huissier Claude Compère, de Châlons, et les enfants de ceux-ci, le futur général Compère et Madeleine-Elisabeth Compère qui devint la femme de J.-B. Bizé, (originaire de Maubeuge) restèrent constamment en relation d'étroite amitié avec leur cousin germain, Pierre-Louis Prieur de la Marne."

Se cousin "Claude-Antoine Compère, né à Châlons-sur-Marne le 21 mai 1774, s'engagea à Paris le 8 septembre 1792, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, devint général de brigade en 1808 et fut tué au combat de la Moskowa le 7 septembre 1810."

Son frère Louis-Basile naquit à Sommesous le 26 août 1760. "Pendant la Révolution, le frère de Prieur devint agent supérieur du Comité de Salut public et fut envoyé, en cette qualité, le 15 nivôse an II (4 janvier 1794), dans le département de la Charente pour opérer l'incorporation et l'encadrement des bataillons de volontaires de la nouvelle levée (Arrêté signé Couthon et Carnot). Sacrifié par la réaction thermidorienne, comme "créature de Saint-Just", il entra dans l'obscurité".

Sa sœur aînée Marie-Reine, née le 4 avril 1753, fut mariée à François-Joseph Fouet, né le 29 avril 1752 en la paroisse St Pierre à Reims. Celui-ci était le fils d'un ancien boulanger de la rue du Petit-Cerf à Reims, qui hébergea Pierre-Louis lors de ses études de droit. Notaire dans cette ville avant la Révolution, François-Joseph se retira en 1786 à Châlons. Il eut un fils, Louis-Joseph, le 5 décembre 1786. Après le décès de Marie-Reine le 11 mars 1790, il se remarqua. "Il fut nommé, en nivôse an II, administrateur du directoire du district de Châlons-sur-Marne, puis, en germinal an III, président de cette assemblée ; élu membre de l'administration municipale de la ville, il fut choisi comme président, autrement dit, maire, le 25 fructidor an V, et resta en fonction une année. Sous le Consulat il revint à Reims, sa ville natale, où il mourut le 2 mars 1827".

Pierre-Louis Prieur semble avoir de lui-même une opinion assez flatteuse.

"Prieur est un homme de cinq pieds cinq pouces, fortement constitué, de larges épaules, une vaste poitrine, une organe fort et sonore, une force physique au-dessus de la force ordinaire, une figure imposante même dans sa jeunesse. Quelques anecdotes le peindront encore mieux ; elles serviront surtout à justifier le développement dans lequel on insiste sur les qualités physiques d'un homme que l'on veut apprécier.

Ces qualités physiques ont encore été développées par la manière dont Prieur fut élevé."

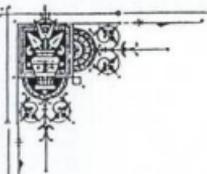
Rappelons — pour mémoire — que cette note, datée du 16 avril 1823, a été écrite par Prieur lui-même...





P. L. PRIEUR.

Député du Départ. de la Marne, à l'Assemblée Nat.^l
Inflexible soutien du peuple et de ses droits,
Il méprisa toujours l'intrigue et la fortune.
Heureux qui le connoit, son ame peu commune,
Toujours pour l'équité fit entendre sa voix.



Il a conservé un souvenir attendri de Sommesous, son village natal :

"Le village de Sommesous tire son nom de deux mots dont le premier "somme" signifie source (c'est ainsi que l'on dit Sommevesle, Sommepeup, patrie de Royer-Collard, Somme Seine (1), etc.) et le second : "Sous" qui est le nom du ruisseau qui coule dans une vallée sur les deux côtés de laquelle sont bâties, de distance en distance, des chaumières qui forment le village et dont une partie des jardins aboutit sur les bords de la petite rivière embellie par de grands arbres qui y entretiennent une fraîcheur perpétuelle.

(1), Ici, Prieur commet une erreur. Le village de "Somme-Seine" n'existe pas. Il se nomme tout bonnement "Source Seine".

Source, fontaine délicate où j'avais tant de plaisir à me désaltérer en prenant de tes eaux dans le creux de ma main ! toi que j'ai eu le malheur de quitter depuis plus de soixante ans sans t'avoir jamais oubliée !

Nota : En cet endroit Prieur avait mis précédemment ces mots qu'il ratura ensuite : *"serais-je donc assez malheureux pour ne jamais te revoir, non plus que les lieux et les compagnons de mon enfance. Un cruel exil a établi entre vous et moi un mur d'airain !... Ah ! s'il en est ainsi, du moins que je puisse vous oublier !!"*

Lieux chéris où je suis né, camarades de mon enfance, amis, parents, suis-je donc loin de vous pour toujours ? Ah ! s'il en est ainsi, puis-je du moins vous oublier ; mais que dis-je ! mon âme tout entière livrée à la sombre douleur ne trouve de consolations que dans votre délicate souvenir !

Toublier ! Oh ! ma chère patrie ! cette entreprise est au-dessus de mes forces ! tu absorbes toutes mes facultés, toutes mes pensées ! mon esprit ; mon âme, mon cœur sont à toi tout entier ! il en sera ainsi jusqu'à mon dernier soupir !"

"Né à la campagne où il resta jusqu'à l'âge de sept ans, livré entièrement aux inspirations de la nature, les forces naturelles qu'elle lui avait accordées prenaient chaque jour un nouveau développement. Se livrer avec ardeur à tous les jeux de l'enfance, monter à cheval, braver les saisons, se dérober à ses parents pour courir les champs tête et pieds nus, malgré tous les accidents qui pouvaient en résulter, tels étaient ses plaisirs dans l'enfance.

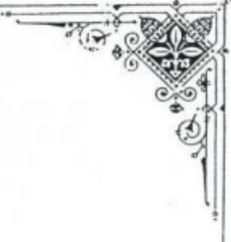
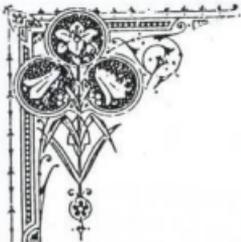
Camarade et parent de tous les enfants du pays, il menait la vie la plus heureuse. Une anecdote donnera une idée de son caractère.

Le son des cloches était, au village où Prieur vivait, interdit pendant quelques jours de la Semaine sainte et remplacé par des crécelles dont se servaient les enfants pour annoncer les heures du service divin ; mais, pour être admis parmi ceux qui s'étaient exclusivement emparés de ce privilège, il fallait se soumettre à une condition qui écartait le plus grand nombre de ceux qui auraient voulu se mettre sur les rangs...

La condition dont nous avons parlé plus haut était que tous les porteurs de crécelles ne passeraient sur aucun des deux ponts qui se trouvent sur la rivière, mais la sauteraient sur des points préparés à cet effet aux deux extrémités du village. Ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient remplir la condition ou ceux qui, en sautant, tomberaient dans la rivière, étaient exclus.

"L'heure du concours arrive. Dix ou douze enfants franchissent la rivière ; deux tombent dans l'eau d'où ils sont retirés sur-le-champ ; je ne suis arrêté par ce qui vient d'arriver ; je me présente pour subir l'épreuve ; mais les autres enfants s'y opposent ; je persiste ; deux d'entre eux se placent alors de l'autre côté de la rivière ; je prends mon élan ; je saute ; mais je tombe sur les genoux et j'allais être renversé





dans la rivière quand les deux enfants me saisissent et me préservent de ce danger.

Content de l'épreuve, je renonçai à l'admission."

Cette tradition des "brandeurs" était encore intacte au début du siècle, comme le confirme Gustave Laurent :

"L'ancien maire de Sommesous, M. Léandre-Isidore Prévost (décédé le 28 octobre 1900) à qui je racontais autrefois cette anecdote qui montre que, tout jeune, Prieur était déjà courageux et même téméraire me disait que l'usage de sauter la rivière pendant la Semaine sainte pour savoir qui porterait les crécelles s'était conservé parmi les enfants du village".

D'octobre 1772 à juillet 1775, Prieur fit ses études de droit à l'Université de Reims. Là, il fera la connaissance de Condorcet, Couthon, Brisson, Thuriot et de bien d'autres de ses futurs collègues. Plus tard il connaîtra Saint Just à la Faculté de droit.

Licencié en droit, ayant prêté serment au Parlement de Paris, le jeune avocat décide de s'installer à Paris. La maladie de son père va le contraindre à modifier ses projets. Il exercera à Châlons-sur-Marne.

"J'avais plus d'ouvrage qu'il ne m'en fallait pour occuper tous mes instants et ma position eut été supportable, si mon état m'eût procuré des moyens d'une honnête existence ; mais il ne m'a produit que 1 700 F pendant plusieurs années que je l'ai exercé.

En récompense, j'ai reçu beaucoup de marques de considérations et d'estime fondées particulièrement, ainsi que j'en ai été convaincu depuis, sur ce que je laissais toujours la fixation de mes honoraires à la discrétion de mes clients, qui en profitaient pour se dispenser de tout paiement."

"La ville était, indépendamment du bailliage royal, partagée en plusieurs petites juridictions seigneuriales présidées par des baillis et des lieutenants. Une de ces dernières places, celle du quartier que j'habitais, Saint-Pierre-au-Mont, étant venue à vaquer, le propriétaire, féodal, M. l'abbé de Vaubécourt me l'offrit... Il insista au point que je fus forcé de l'accepter. J'en remplis les fonctions gratuitement ; il en fut de même de trois autres places de bailli à Coolus, Ecury, une partie de Juvigny, villages situés aux environs de Châlons.

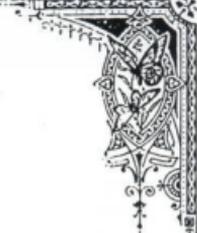
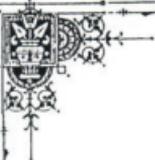
Telle était ma position. Accueilli par les maisons honnêtes du pays et dans toutes les classes, la noblesse exceptée, je menais une vie heureuse et tranquille, lorsque les premiers éclairs de la liberté commencèrent à sillonner l'horizon politique."

Prieur est resté plus que discret sur sa vie sentimentale. On sait seulement qu'il vécut très longtemps en "union libre" avec **Rosalie Baubrun** et qu'il fut contraint à l'abandonner en 1816, lorsqu'il s'exila en Belgique.

Infirme et de santé "délabrée" selon les rapports de police, sa compagne resta à Paris où elle habitait un modeste logement au n° 19 de la rue Guénégaud. De son exil à Bruxelles, Prieur lui dédia ce poème inachevé :

*Quand j'étais près de toi, sensible Rosalie,
Que ce jour était beau ; mais un destin affreux
Déjà depuis longtemps, de la plus tendre amie
M'éloigne, me sépare et me rend malheureux,
Je serais mort cent fois, si la douce espérance
Ne m'arrachait sans cesse à l'affreux désespoir
Que fait naître en mon cœur le plus cruelle absence !
J'espère, Rosalie, j'espère te revoir !
Où, nous nous reverrons et le bon Anside
En pressant dans ses bras de la sainte amitié...
L'objet de sa tendresse...*





PIERRE-LOUIS PRIEUR ALIAS PRIEUR DE LA MARNE

"Nous avons besoin du concours de nos fidèles-sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons relativement à l'état de nos finances."

Par cette phrase, Louis XVI vient de convoquer les Etats-Généraux.

Pierre-Louis est élu, le 24 mars 1789, député aux Etats-Généraux par 257 voix au 3^e tour de scrutin.

Dans la note autobiographique que G. Laurent référence "manuscrit n° 1 - mss 1940 - 2 et 7", Prieur mentionne :

"Elu en 1789 député du bailliage de Châlons aux Etats-Généraux, il donna, avant de partir, sa démission des fonctions de bailli et de lieutenant des quatre justices féodales, dont une s'étendait sur une partie de la ville de Châlons.

Arrivé aux Etats-Généraux, il fut nommé secrétaire du 28^e bureau.

A ce titre, il fit, sur la question d'admission des députés de Saint-Domingue, un rapport qui fut adopté à l'unanimité.

Il vota pour la constitution de l'assemblée en Assemblée nationale.

Il était un des premiers au Jeu de Paume...

Il fut le rapporteur de la loi qui supprima la gabelle...

Ce 5 octobre 1791, l'Assemblée nationale décréta, sur la proposition de Prieur, que le président se retirerait, avec une députation, auprès du Roi pour lui demander d'accepter, purement et simplement, la déclaration des droits de l'homme et les articles constitutionnels déjà délibérés.

Prieur fut nommé membre de cette députation qui rapporta, en effet, l'acceptation pure et simple du Roi.

Il se prononça pour la vente des biens du clergé, et lorsque, en 1790, les évêques proposèrent un emprunt de 100 millions, il leur objecta que, ne possédant rien, ils ne pouvaient rien offrir..."

"Il fit révoquer par l'Assemblée la destitution d'un sieur Bonjour, premier commis de la Marine, que le ministre avait destitué, parce qu'il avait dénoncé quelques abus.

Latude, si fameux par sa longue détention à la Bastille, demandait à l'Assemblée une pension en indemnité de sa détention de vingt-sept ans... Prieur, s'emparant de sa cause, la plaide avec tant de chaleur qu'il fait obtenir une pension au malheureux Latude."

L'Assemblée constituante était formée d'un grand nombre de juriconsultes et d'hommes de loi éminents qui dotèrent la France de son actuelle organisation politique, administrative et judiciaire. Prieur de la Marne en fut un des membres les plus actifs et des plus assidus. Ardent défenseur des idées démocratiques, il lutta résolument contre les privilèges de l'ancien régime et ses prises de positions l'amènent à siéger à l'extrême-gauche, aux côtés de Robespierre dont il deviendra l'ami indéfectible.

Il semble difficile de cerner la personnalité de Prieur de la Marne qui, selon les circonstances, apparaît comme un Conventionnel inflexible et impétueux ou, au contraire, comme un personnage un peu naïf conciliant et humanitaire. Très schématiquement ; on pourrait considérer qu'il y a un Prieur de la Marne, avocat, petit bourgeois, qui se souvient du dédain dans lequel la noblesse le tenait et qui est bien décidé à l'abattre et, d'autre part, un Pierre-Louis Prieur, franc-maçon, humaniste, adepte des "Lumières", qui a pour idéal la fraternité entre les hommes. Toute sa vie, le personnage sera pris entre ces deux





tendances et ce n'est que dans son exil qu'il saura les réunir, au grand étonnement de ses amis et de ses anciens ennemis qui ne comprendront pas cette nouvelle sérénité du vieil homme.

On comprend dès lors qu'il ait choisi d'être un "Montagnard", c'est-à-dire un membre de la "gauche" jacobine puisque sa sympathie va à la petite bourgeoisie des villes dont il se sait issu et qu'il se sent la vocation pour défendre les intérêts des classes populaires : artisans, ouvriers et boutiquiers, quitte à recourir à des mesures dirigistes pour enrayer la cherté de la vie et le chômage.

Par le fait d'un curieux hasard, il se trouve que dans la même assemblée — et sur les mêmes "bancs" — se trouvent deux personnages répondant au patronyme de "Prieur" :

Claude-Antoine Prieur comte Duvernois (1763-1832) originaire d'Auxonne qui fit, entre autres, adopter l'unification des poids et mesures et notre Pierre-Louis Prieur, originaire de Sommesous.

Afin de les différencier plus aisément, tant lors des assemblées que dans leurs écrits, les Conventionnels sont convenus — à une date indéterminée mais, à l'évidence, après la nouvelle division administrative de la France (4 mars 1790) — d'ajouter à leur patronyme le nom de leur département d'origine. C'est ainsi que naîtront "**Prieur de la Côte d'Or**" et "**Prieur de la Marne**", deux personnages qui vont fréquemment évoluer de concert.

L'humour — souvent caustique — était assez constant à l'Assemblée Constituante. Prieur de la Marne était, selon Thibaudeau, "*un agitateur par boutades et sorties*" et, un jour qu'il avait interpellé avec sa vivacité coutumière l'aristocrate vicomte de Noaille, celui-ci le surnomma "**Crieur de la Marne**". Le mot fit le bonheur des pamphlétaires qui le reprirent, notamment, dans "*La guinguette patriotique*" de Châlons-sur-Marne.

Le marquis de Boufflers, député de la noblesse de Nancy, alla même jusqu'à inscrire "M. Crieur" sur le carton qui le désignait à l'Assemblée. Mal lui en prit. Prieur le baptisa "*Mon parrain*" et combattit si vigoureusement son projet de loi sur les brevets d'invention qu'il fut rejeté.

Prieur fut un bon réformateur et même un novateur dans le cadre des œuvres sociales de l'Assemblée. Il fut secrétaire actif du Comité de mendicité créé le 21 janvier 1790 et présidé par le duc de La Rochefoucauld-Liaucourt, celui-là même qui fonda l'École des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne. Ils réorganisèrent entièrement le service des hôpitaux et, s'appuyant sur les doctrines des "Lumières", ils posèrent les bases de l'assistance aux indigents et du droit des pauvres. Prieur s'occupa plus particulièrement du service des enfants trouvés, de l'organisation des maisons de correction, des prisons et de la transportation des détenus. Avec l'abbé Sicard, il travailla plusieurs mois à établir un rapport très complet destiné à soutenir et développer l'établissement des Sourds-Muets créé par l'abbé de l'Épée en 1789. Ce rapport fut présenté le 21 juillet 1791.

Le 20 octobre 1790, il avait été élu premier juge du Tribunal d'Épernay mais, pris par ses fonctions à l'Assemblée, il n'y avait jamais siégé et avait toujours été remplacé par Jean Pierrot, second juge. Il démissionna le 16 décembre 1791. Deux jours avant, le 14, il avait déjà démissionné du poste de substitut du président du Tribunal Criminel de la Seine où il avait été élu le 11 novembre de la même année.

Il faut dire que, dans le même temps, il avait été élu, en septembre, administrateur et en décembre, membre du Directoire du département de la Marne puis substitut du Procureur général syndic, c'est-à-dire responsable de la police.



Messieurs



J'ai vu qu'il n'a pu être agréable de
venir en son premier voyage, que j'ai
pu me procurer du projet de classement
Paradise, Content et autres tout cela
et si je vous Comand je vous que laques
le plus fait de faire avec votre état
Cet de la faire Comand je vous
lors que dans votre voyage je vous
d'un de la suite et que la suite me
vous je fais avec en répétition de l'écrit

Messieurs

Châlons le 29/1

Votre très humble et très
obéissant serviteur
Pellier

Lettre de Prieur
accompagnant l'envoi
de la Constitution
à Châlons-sur-Marne.

Messieurs

Comme vous sçavez par l'écrit que vous
apprenez avec plaisir que le Tribunal
Criminel de votre Département est fixé
dans votre ville, nous vous supplions de
vous appesantir sur ce que cette question
est d'un grand poids pour le moment par un
dix-huit Janvier, nous avons avec vous
dernier état, il est ainsi en suite de
vous que nous en avons un état de
question de ce que vous avez déjà obtenu
de nous pour nous avec un journal de
de l'écrit

Messieurs

Châlons le 29/1

Châlons

Votre très humble et très
obéissant serviteur
Pellier

Lettre annonçant
que le tribunal
criminel
du département
de la Marne
est fixé à Châlons

Châlons le 29/1

Messieurs

Les habitants de votre ville ont vu avec
un grand plaisir que le Tribunal
Criminel de votre Département est fixé
dans votre ville, nous vous supplions de
vous appesantir sur ce que cette question
est d'un grand poids pour le moment par un
dix-huit Janvier, nous avons avec vous
dernier état, il est ainsi en suite de
vous que nous en avons un état de
question de ce que vous avez déjà obtenu
de nous pour nous avec un journal de
de l'écrit

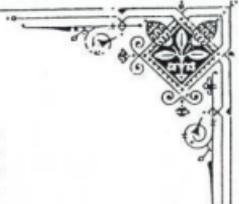
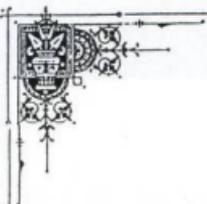
Messieurs

Paris le 29/1

Votre très humble et très
obéissant serviteur
Pellier



Recommandations
pour l'admission
d'un Châlonnais
à l'Hospice
des Quinze-Vingts.



Après la fuite en exil du procureur général Rose, en août 1792, Prieur devenu Président de l'Assemblée électorale à Reims, est élu premier député de la Marne à la Convention, le 3 septembre, par 386 voix sur 442 votants et investi, le 5 septembre, par le Conseil exécutif provisoire, des pouvoirs les plus étendus. Par "pouvoirs étendus" il faut comprendre que Prieur avait un pouvoir absolu sur l'administration, la police et l'armée...

Le 19 septembre 1792, il rejoint son poste à la Convention et le 29, il est à nouveau envoyé en mission dans la Marne avec Carra et Sillery.

Avant de suivre Prieur aux armées sur les frontières de la Marne et du Nord, il nous a semblé intéressant de faire, comme à la télévision, un "come back", c'est-à-dire un retour en arrière sur les événements.

Alors même qu'en fin 1791, la situation politique intérieure de la France reste très précaire, la Nation va être entraînée dans une guerre qu'elle aura sciemment provoquée ! Cela peut sembler absurde pourtant tous les partis espèrent en cette guerre pour fortifier leurs intérêts privés !

Louis XVI voit dans l'intervention armée des souverains étrangers le moyen de rétablir son autorité et, en ce sens, il écrit le 3 décembre 1791 au roi de Prusse pour qu'il organise une coalition.

Brissot, suivi par les Jacobins, proclame, le 16 décembre "qu'un peuple qui a conquis sa liberté après dix siècles d'esclavage a besoin de la guerre".

Les "Feuillants" estiment qu'une victoire de la Maison d'Autriche consoliderait une monarchie constitutionnelle.

Les "gauchistes" de l'Assemblée, dont Isnard, voient dans une guerre la possibilité de répandre la propagande révolutionnaire en "engendrant les peuples contre les rois".

Les financiers quant à eux, sont convaincus qu'une guerre stoppera la banqueroute des assignats qui ont déjà perdu 40 % de leur valeur en mars 1792.

Seul, Robespierre s'élève contre une guerre car il en a saisi l'alternative : ou bien la guerre sera un désastre et cela conduira au démembrement de la France, ou bien les armées révolutionnaires seront victorieuses et il y aura alors à craindre une prise de pouvoir par les généraux.

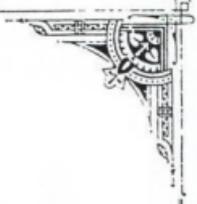
On peut affirmer, aujourd'hui, que Robespierre — qui ne connaissait pas Bonaparte — avait réellement une vision prémonitrice de l'avenir !

PRIEUR DE LA MARNE AUX ARMEES DE CHAMPAGNE

Prieur eut l'occasion d'exercer ses talents par deux fois sur le front de la Marne : avant et après la bataille de Valmy. Dans les deux cas nous avons des notes et des rapports qui donnent des détails très précis sur ses interventions. On observera qu'elles sont toujours suivies d'un effet quasi immédiat. Cela se comprend aisément si l'on se souvient que Prieur dispose des pleins pouvoirs, tant sur les responsables administratifs que sur les chefs de guerre et, qu'en ces temps troublés... mieux vaut lui être agréable.

Alors que les armées austro-prussiennes étaient parfaitement entraînées et encadrées par leurs officiers, l'armée de la France était totalement désorganisée. Les anciens régiments avaient perdu une bonne part de leurs chefs passés à l'émigration et la troupe était divisée entre soldats réguliers et volontaires qui, surtout dans les débuts, ne tenaient pas particulièrement à marcher ensemble.





En août 1792, Prieur est à Châlons lorsqu'il apprend que les troupes étrangères ont atteint les confins du département de la Marne. Immédiatement les membres du directoire départemental et lui-même se rendent dans les différentes villes pour y exhorter les foules et lever des secours. Il se rend de suite à Reims puis, le 2 septembre, il est à Soissons, au camp des fédérés où il harangue la garde-nationale pour qu'elle arme les volontaires. Le lendemain, 1 200 fédérés armés et équipés partent rejoindre l'armée de Dumouriez près de Ste Menehould.

Il revient à Reims où l'assemblée électorale se réunissait.

"Cette assemblée tenant ses séances à 4 ou 5 lieues de l'ennemi; continuoit, jour et jour, ses opérations. Prieur pour être toujours prêt à se jeter dans les rangs des braves, la présidait avec un fusil à deux coups au lieu de sonnette. Le trouble, la discussion, la discorde, l'anarchie, les massacres se disputoient cette malheureuse ville; tout étoit en combustion autour de l'assemblée électorale inébranlable dans sa résolution de remplir son but. Prieur quittoit souvent la tribune pour voler au secours des victimes, quelles qu'elles fussent; souvent il y courut le danger de perdre vie. Un jour, entre autres, où il défendit jusqu'à la dernière extrémité un chanoine traîné à la maison commune pour avoir refusé de prêter serment, il étoit perdu sans le secours d'une compagnie de jeunes volontaires bretons qui le sauvèrent en l'entourant de leurs armes protectrices.

De retour à Châlons, exposée, comme Reims, aux agitations occasionnées par l'approche des armées ennemies, il y concourut, avec toutes les autorités et les membres du Corps législatif, Prieur-de-la-Côte-d'Or et autres qui y étoient alors: à sauver le régiment de Salm-Salm, à sauver 800 à 900 prisonniers prussiens et autrichiens; à pourvoir aux subsistances de l'armée rassemblée sous les murs de Châlons, à y rétablir la discipline; enfin à envoyer à Dumouriez 20 000 à 30 000 volontaires encadrés dans l'armée de 15 000 hommes déjà aguerris amenés du camp de Maulde par le général Beurnorville.

Le 19 septembre, il partit de Châlons pour la Convention nationale."

La bataille de Valmy a lieu le lendemain 20 septembre 1792...

Il est évident que la Prusse était informée des troubles que signale Prieur de la Marne. Elle savait aussi que l'armée française était affaiblie et pensait que, jusqu'à Paris, l'invasion ne serait qu'une promenade militaire.

Pour contrer cette armée, Dumouriez gagne le défilé de Grand-Pré en Argonne mais, les Autrichiens passent par le défilé de la Croix-au-Bois et poursuivent leur avance sur Paris. Craignant d'être tourné par l'ennemi, Dumouriez franchit l'Argonne et vient se poster près de Ste Menehould. Il est rejoint par l'armée de Kellermann qui prend position sur la butte du moulin de Valmy.

Le roi de Prusse oblige alors Brunswick à faire demi-tour pour attaquer. Il s'agit là, très certainement d'une erreur tactique car les armées françaises étant statiques, les Austro-prussiens auraient pu poursuivre sans difficulté leur avance sur Paris et, à Valmy, les belligérants sont dans cette situation paradoxale: les troupes de Brunswick tournent le dos à Paris alors que les Français lui font face!

Le combat commence par une violente canonnade puis, sous la pluie, les Prussiens montent à l'assaut. Kellermann sait très bien que, face à cette armée parfaitement entraînée, ces jeunes volontaires n'ont aucune chance et, pour leur "remonter le moral", il leur fait pousser le cri "Vive la Nation!" et entonner "La Marseillaise". Stupéfaits par ce qu'ils croient être l'expression d'une armée prête "à en découdre", les Prussiens qui ne s'attendaient qu'à une débandade, battent purement et simplement en retraite!





de gauche à droite :

- | | |
|--|--|
| 1 - Fifres des mousquetaires de Hulsen | 10 - Caporal grenadier Royaux |
| 2 - Grenadier du 1 ^{er} bataillon de la Garde | 11 - Grenadier 1 ^{er} regt de Phull |
| 3 - Hussard de Lassow | 12 - Mousquetaire regt Prusse Royal (de dos) |
| 4 - Fusilier Prince Henri | 13 - St-Lieutenant grenadiers Garde du Corps |
| 5 - Canonnier (de dos) | 14 - Soldat regt Towarzi |
| 6 - Hussard de Zieten | 15 - Chasseur à cheval Prince Paul |
| 7 - Officier, regt des dragons Bayreuth (de dos) | 16 - Caporal regt du Roi (de dos) |
| 8 - Caporal des gardes du Corps | 17 - Grenadier regt de Courbière (de dos) |
| 9 - Officier supr. regt Lerchenfeld | 18 - Soldat regt du Corps |





La canonnade avait fait à peine 500 morts (200 Français et 300 Prussiens) mais l'impact de cette victoire fut considérable car il galvanisa le moral des 45 000 hommes que Prieur de la Marne avait réussi à réunir pour organiser la résistance.

"Dans ce lieu et de ce jour date une ère nouvelle dans l'histoire du monde et vous pourrez dire : j'y étais !" (Goethe)

Cette déroute de l'armée prussienne — la meilleure d'Europe — est restée une énigme. On a dit que les Prussiens s'étaient gavés de pommes et de raisins verts avaient été pris de cotiques à l'instant de l'assaut. On a dit également que des tractions secrètes avaient eu lieu entre Danton, Dumouriez, Kellermann et Brunswick (Tous Franca-Maçons) et que Danton aurait offert le diamant bleu de la Tolson d'Or à Brunswick pour qu'il ne fasse qu'un semblant de combat et quitte la Champagne. De fait, cette pierre fut retrouvée sur lui lorsqu'il fut tué en 1806...

Le 24 septembre, Prieur de la Marne retourne en mission dans la Marne. Ses inspections font l'objet de plusieurs rapports dont un "Rapport des opérations administratives des citoyens Carra, Sillery et Prieur, Commissaires de la Convention nationale à l'armée du Centre par P.L. Prieur, Député du Département de la Marne à la Convention nationale ; Imprimé par ordre de la Convention nationale".

Dans ce rapport, Carra rend compte de la partie politique, Sillery de la partie militaire et Prieur, qui conduisit la mission, veille sur l'administration. Ils profitent également de leur mission pour proclamer l'abolition de la royauté décrétée le 10 août 1792.

Bien qu'enveloppé dans les phrases emphatiques propres au style de l'époque, ce rapport montre parfaitement l'état de délabrement de l'intendance militaire.

Il permet aussi de juger de l'autorité dont les commissaires disposent face aux chefs militaires.

"A la Ferté-sous-Jouarre, vos commissaires ont rencontré le commandant du 9^e bataillon de Seine-et-Oise... ce commandant se rendoit à Paris pour demander l'ordre de faire joindre son bataillon à l'armée de Reims. Vos commissaires... l'ont autorisé à faire marcher son bataillon sur Reims."

"D'Etain, vos commissaires... s'étoient rendu au camp de Vaudoncourt... ont vérifié de nouveau l'état des souliers et de l'habillement de l'armée; objets d'autant plus intéressants, que les chemins étoient impraticables et le temps froid et pluvieux... il étoit urgent... de faire travailler à la fabrication des capotes... et sur-tout à la fabrication des souliers de meilleure qualité que ceux qui étoient fournis."

"Vos commissaires vous ont déjà rendu compte... surtout de la mauvaise qualité des souliers..."

Le pain dans son ancien état excitoit quelques réclamations ; mais depuis que l'on ôte 15 livres de son par quintal de farine, le pain est de meilleure qualité.

... la viande fournie à l'armée de Kellermann étoit de bonne qualité.

Les chevaux d'artillerie et ceux destinés aux caissons qui transportent le pain, leur ont paru bons et en bon état. Les chevaux que l'on appelle de peloton, et qui sont destinés à porter les tentes, sont d'une très petite espèce... il seroit plus commode et moins dispendieux, que les tentes fussent... transportées sur des voitures

... souvent les soldats avoient manqué de paille, et même de tentes... Il seroit bien utile que l'on pût trouver un moyen de procurer un coucher sain dans les tentes... Ajoutez que la paille est mouillée dans le transport... et qu'alors elle est plus nuisible qu'utile.

"Vos commissaires se sont rendus à Ste Menehould où étoit le quartier-général de Dumouriez... (ils) portèrent ensuite leur attention

sur l'administration de cet hôpital... les blessés n'avoient point de renfermoit s'écartant... leurs membres terre pour se reposer... Vos commissaires aux habitants du pays les matériaux falloit vingt-quatre. Les habitants de de les fournir".

"Ils pensent que cette mesure pour en accordant aux citoyens une aurorier le double avantage de précéder d'éviter à la Nation les dépenses de transport".

"Ils ont appris qu'il seroit bien utile portât un œil très attentif sur les sont obligés d'aller chercher à plus sont nécessaires. Le premier devoir... qui n'augmentent pas leurs blessures indispensables pour ceux qui ont

Prieur de la Marne et ses collègues dommages subis par les habitants etteffs.

"Vos commissaires pensèrent qu'il heures habitants... et... fournir à (Suippes) qui manquait de... subsistance qui n'étoient pas nécessaires à l' général du département de la Marne champ toutes les mesures nécessaires des habitants, au rétablissement de salubrité de l'air et des eaux, que l' laissant sur la terre, ou en jetant dans puits, les cadavres des chevaux qui

Sur la route de Ste Menehould à Suv villages... on reconnoissoit leurs tra qu'ils avoient exercés sur les chaum

Plus de la moitié du rapport (13 page) au fait que de nombreux habitants d pactisés avec les émigrés, en particu honte étoit peinte sur le visage de la Marne précise de plus dans ses n avoient offert des bouquets et des b ce à quoi celui-ci aurait rétorqué "C est dans un pays, tous les habitant

Le 30 octobre 1792, Prieur de la M

MISSIONS AUX AR

De retour à la Convention nationale, chacun un compte séparé de leur soldats et les voitures suspend reconnues nécessaires et adopt

Prieur défend les membres de l' intelligence avec l'ennemi mais de livré aux troupes des souliers et carton.



ils remarquèrent avec chagrin que
une paille, et que la paille qu'elle
fracturés ne trouvoient que la
nécessaires... requirait sur-le-champ...
nécessaires aux blessés : il en
de Ste Menehould... s'empressèrent

ne peut être autorisée par un décret qui,
indemnité lorsqu'ils l'exigeroient,
procurer des matelas aux blessés, et
qu'exigeroient leur acquisition et leur

de l'humanité, que la Convention
transport des blessés... des soldats
de dix lieues les secours qui leur
est de leur procurer des voitures
et des chariots suspendus sont
en quelque membre fracturé."

Les députés sont également attentifs aux
villes et s'efforcent d'en atténuer les

qu'il fallait venir au secours des mal-
un village (entre Ste Menehould et
distances, trois-cents rations de pain
l'armée, ils écrivirent au Conseil-
me et le requirèrent de prendre sur-le-
saines pour pouvoir à la subsistance
de la culture de leurs terres, et à la
que les émigrés avoient infectés, en
dans les fontaines, les ruisseaux et les
qui étoient morts en nombre".

Supplées "ils ont parcouru... différents
traces (aux émigrés) aux ravages
saumière des cultivateurs".

pages sur 21) est ensuite consacrée
de la Moselle et de la Meuse ont
particulier à Longwy et Verdun "où la
de tous les habitants". Prieur de la
notes que les jeunes Verdunoises
les bons au prince de Brunswick,
"Que faites-vous ? Quand l'ennemi
ants doivent être en deuil !"

La Marne est de retour à Paris.

ARMÉES EN 1793

ble, les trois commissaires rendirent
leur mission. Les capotes pour les
endues pour les blessés furent
ptées par l'armée.

la municipalité de Verdun suspects
annonce les fournisseurs qui avaient
cont la semelle intérieure est en

Depuis le 24 septembre 1792, des conflits internes opposent les
"Gironde" et la "Montagne". Leurs attaques se portent sur Marat,
responsable des massacres de Septembre, sur Danton et Robes-
pierre accusés d'aspirer à la dictature.

Carra et Sillery sont condamnés. Kellermann est traduit devant le
tribunal révolutionnaire mais il est sauvé par Prieur. Lui-même est
dénoncé mais, défendu par Lasource, son affaire n'aura pas de
suite.

C'est dans cette ambiance de suspicion qu'il vota la mort sans appel
ni sursis de Louis XVI (exécuté le 21 janvier 1793) et qu'il prend une
part active à l'organisation du Tribunal révolutionnaire où il siège
comme suppléant. Toutefois, pour une raison qui nous échappe, il
réfutera cette dernière assertion dans ses "notes et souvenirs".

Le 29 mars 1793, il est nommé membre du Comité de Défense
Générale — comité qui, d'ailleurs, ne fonctionnera jamais — et envoyé
en mission avec Bourbotte et Julien à Orléans où des troubles ont
éclaté.

Une vision schématique de l'Histoire fait accroître que les insurrections de 1793
contre le gouvernement révolutionnaire sont essentiellement d'origine vendéenne.
S'il est vrai que c'est en Vendée que l'armée contre-révolutionnaire sera la mieux
organisée, il n'en reste pas moins que la guerre civile déclenchée par les
"Gironde" allés aux "Royalistes" va éclater dans de nombreux départements. Ce
sera le cas en Lozère, dans les régions de Montauban, Bourges, Besançon, Dijon,
Grenoble, en Corse et en Normandie où se lève une armée de 4 000 hommes. Ces
révoltes sont confortées par les victoires des coalisés : Mayence et Valenciennes
sont aux mains des Autrichiens, les Anglais marchent sur Dunkerque, les Prussiens
sur Wissembourg, Toulon est livré aux Anglais, la Sardaigne se prépare à envahir la
Savoie et les Espagnols sont en Roussillon. Elles sont également entretenues par la
crise économique, l'effondrement de l'assignat, les disettes, la levée constante de
"volontaires" et les menées des prêtres "rétractaires" auprès d'une population
rurale traditionnellement religieuse.

Par décret du 30 avril, Prieur de la Marne, Le Cointre, Prieur de la Côte
d'Or et Romme sont envoyés en mission le 10 mai "dans les départe-
ments de la ci-devant Normandie". Arrivés à Caen, les deux premiers
sont "enlevés" par la garde-nationale et enfermés dans la citadelle de
la ville. Pierre-Louis Prieur et Lecointre échappent à cet enfermement
car ils se trouvaient à Granville mais, lorsqu'ils se rendent à Coutances
"ils y sont paralysés dans leurs fonctions... les administrateurs des
départements de la Manche ont des égards pour eux ; ils quittent le
pays et se rendent à Rouen... où ils reprennent leurs fonctions."

Prieur est de retour à Paris en début juillet. Le 10, il est élu au Comité
de Salut public avec Couthon, Saint Just, Hérault de Séchelles, etc...
en remplacement de certains modérés et de Danton qui ont été
éliminés. Robespierre entre au Comité le 27, Prieur de la Côte d'Or et
Carnot le 14 août, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois le 6 septembre.
Le Grand Comité de l'an II, avec ses 12 membres est constitué ; il sera
présidé par Robespierre. Lindet, Prieur de la Côte d'Or et Prieur de la
Marne dirigent l'administration militaire, les fabrications de guerre et
les transports mais, dans ce comité où l'égalité et la solidarité sont de
rigueur, les charges sont fréquemment partagées et Prieur aura aussi
à s'occuper, quelques fois, des finances, des cultes et avec Jean Bon
Saint André, de la marine.

Le 2 août 1793, un décret charge Prieur de la Marne, Jean Bon Saint
André et Lebas de faire transférer 30 000 hommes des armées des
lignes du Rhin, de la Moselle et des Ardennes à l'armée de Houchard
pour se poster sur Dunkerque. Cette mission fera l'objet d'un "Rapport
fait à la Convention Nationale par les citoyens Prieur de la Marne et
Jean Bon St André, relativement à la mission dont ils avoient été
chargés, par décret du 2 août, auprès des armées, imprimé par ordre
de la Convention Nationale."

Il est particulièrement insister sur les abus, l'incompétence des chefs et l'état
déplorable dans lequel se trouvent les armées.



CONVENTION NATIONALE

RAPPORT



FAIT A LA

CONVENTION NATIONALE,
PAR les citoyens PRIEUR de la Marne, &
JEAN-BON ST. ANDRÉ,

Relativement à la mission dont ils avoient été chargés,
par décret du 2 août, auprès des armées;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS.

Après la prise de Mayence, de Condé & de Valenciennes, nos juges ont-il étoit convenable d'envoyer auprès des autres deux de nos généraux, qui le faisoient aussi de comité de salut public, l'objet de leur mission extraordinaire étoit de concéder avec les généraux & les repré-
A

CONVENTION NATIONALE



RAPPORT

DE

HENTZ ET FRANCASTEL,

Sur leur mission près l'armée de l'Ouest,
conjointement avec leurs collègues GARTAU
& Prieur, délégués près la même armée.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Nous allons démontrer que nous avons employé tous les moyens qui étoient en notre pouvoir pour terminer à jamais la malheureuse guerre de la Vendée. Nous parlerons sans haine, sans passion, sans affection locale; nous nous reposons sur la justice de la Convention; nous espérons même que ceux qui ont pu être prévenus contre nous par des rapports ou par des plaintes de quelques individus que des mesures

Lie 39 80

(Vendéens, en 3)

RAPPORT

DES

ACQ. 12.7.44
HENNEQUIN

OPERATIONS FAITES A VANNES,

PAR



PRIEUR (DE LA MARNE),

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

AVEC MARC-ANTOINE

JULLIEN,

COMMISSAIRE DU COMITÉ

DE SALUT PUBLIC

DE LA CONVENTION NATIONALE.

UNE régénération heureuse vient de se répandre dans la ville de Vannes: il importe que les circonstances, qui ont précédé et suivi cette régénération, soient connues, et que bientôt elle
A

"La garnison de Mayence étoit... forte de 15000 hommes... Cette armée venoit de passer à Metz... leurs vêtements n'étoient pour la plupart, que des lambeaux bizarrement ajustés, & qui ne suffisoient pas à couvrir leur nudité... Nous donnâmes ordre... de faire passer sur-le-champ... 3000 habits, autant de souliers, de bas, de vestes et de culottes. C'étoit bien peu pour 15000 hommes déguenillés."

"Nous vinmes à Nancy : la légion de la Moselle composée de deux parties bien dissemblables, l'une cavalerie, ou plutôt destinée à l'être, car elle n'a pas de chevaux ; l'autre infanterie composée d'environ 600 hommes presque tous déserteurs prussiens."

"La pénurie des armes fixa aussi notre attention. Cinq mille mousquetons excellens se trouvoient dans l'arsenal de Metz : ils pouvoient suffire au service de la place en y adaptant des balonnettes. Nous en donnâmes l'ordre."

"En passant à Stenay, nous vîmes avec douleur le onzième régiment de chasseurs à cheval dans un état de délabrement presque inconcevable."

"Sedan nous présenta un germe de trouble qui nous affligea... Les fortifications de Sedan nous parurent dans un état de délabrement alarmant, vu la proximité de l'ennemi."

"La manufacture de Charleville fut pour nous un grand sujet d'étonnement. Là, nous trouvâmes des armes amoncelées, & pour ainsi dire, point d'ouvriers pour les mettre en état de servir. 8000 vieux fusils, bons à réparer ; 37000 fusils de rempart, aussi à réparer ; 19000 fusils à monter ; des platines, des bois & autres pièces en proportion ; en tout 64000 fusils formoient cet amas presque entièrement négligé. Nous y vîmes aussi des pistolets, des mousquetons, des carabines mais en petite quantité. Des abus de tous genres arrêtoient l'activité de cette manufacture... nous mîmes en réquisition tous les ouvriers du département des Ardennes... les fers d'Orval... les forges de Chauvency & d'Aligny... Nous fîmes verser dans les mains de la municipalité une somme de 4000 liv. pour dépenses particulières & secrètes."

"L'état de Péronne ne fut pas pour nous plus satisfaisant que celui de la manufacture de Charleville... Des canons & des caissons étoient sans ordre sur des tas de paille, formant un magasin d'approvisionnement placé sur un bastion. On ne peut pas pousser plus loin l'insouciance & la mauvaise volonté... La mésintelligence qui règne entre le commandant de la place & toutes les autres autorités civiles et militaires doit contribuer à ce désordre."

"Une observation générale... c'est qu'il règne un malheureux système d'inertie... Ils appellent ce système défensif & ils s'efforcent de couvrir sous des expressions militaires... leur incapacité ou leur perfidie... il en est à quelques égards de la tactique comme de la médecine & que dans l'une comme dans l'autre les adeptes en font beaucoup accroire au vulgaire."

"On se plaint, & avec raison, des états-majors. Quelques-uns des officiers qui les composent sont bons. La masse en est mauvaise."

"Donnez-moi un général capable... Ce général ne laissera pas ses forces éparses & dispersées, il en formera des masses aussi importante que sa situation le permettra : ... il se portera dans tous les points avec ses armées, sa marche rapide atteindra l'ennemi par-tout où il sera... Espérons que le général Houchard se conduira d'après ce principe... à la vérité nous manquons de cavalerie..."

"L'or et les promesses des puissances étrangères agissent pour tout corrompre... Par-tout le peuple est bon... mais les gros propriétaires, les fermiers des ci-devant moines et des ci-devants émigrés..."



fournissent plus volontiers des denrées à l'ennemi qui les paie en or, qu'à la République qui les paie en assignats..."

"Mais les êtres les plus coupables... ce sont les administrateurs des subsistances, charrois, &c., & la nombreuse et insolente cohorte de leurs commis & de leurs valets... les armes fastueuses dont ils se décorent par vanité... tandis que notre cavalerie manque des sabres."

"Nos collègues auprès des armées du Nord nous ont remis des sabres trouvés dans l'arsenal de Douai qui sont de si mauvaise qualité qu'ils deviennent... une arme inutile & même dangereuse."

"A Sedan nos collègues ont découvert un accaparement de cuirs de la valeur de plusieurs millions fait par des administrateurs militaires... Dans la même ville les fosses des tanneurs sont remplies de cuirs, qui y sont enfouis... pour les dérober à vos besoins".

Ce rapport est suivi par la transcription de 41 pièces justificatives qui confirment les ordres donnés par Prieur de la Marne et son collègue aux autorités qu'ils ont rencontrées. Quelques-unes de ces pièces nous apportent des informations complémentaires, ainsi :

"N° 25 - Metz, le 12 août 1793, l'an I de la République une & indivisible

Les Représentants du Peuple près les armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle & du Rhin

Autorisent le directeur de l'arsenal à requérir trente forgers, dix serruriers, cinquante charrons & dix charpentiers...

N° 30 - Article Premier

Il fera établir dans la ville de Metz, une fonderie de canons, obusiers, mortiers, & autres pièces d'artillerie...

Article XI

Les citoyens qui seraient notoirement connus pour avoir en leur possession des cuivres inutiles, seront requis de les porter au dépôt ...

Article XII

Les matières de cloche et de cuivre seront délivrées aux fondeurs...

Le 21 août, les deux représentants du peuple étaient à Arras, terminaient leurs opérations et rentraient à Paris.

Nous n'avons pas mentionné la Conférence de Bitche où Pierre Louis Prieur et Jean Bon St André ont arrêté les mesures permettant le transfert des troupes vers l'armée de Houchard, but principal de leur mission. Celle-ci eut lieu dans la ville de Bitche alors en état de siège les 8 et 9 août 1793.

"Se sont réunis les Représentants du Peuple, Milhaud, près l'armée du Rhin, Soubrany, Richaud & Ehrmann, près l'armée de la Moselle, Guyardin & Lacoste, adjoints aux armées de la Moselle et du Rhin.

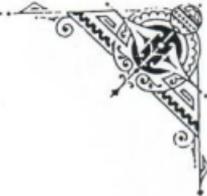
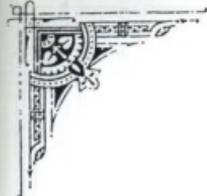
Jean Bon St André & Prieur de la Marne, envoyés près les armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin.

Les généraux Bauharnais, général en chef de l'armée du Rhin; Schawenbourg, général en chef de l'armée de la Moselle; Pully, d'Hedouville & Guenaud généraux de la même armée de Moselle."

Malgré leur bonne volonté et face à l'évidence, nos deux commissaires ne purent réunir les 30 000 hommes souhaités et, à la question :

"Quelle quantité de troupes est-il possible de fournir à l'armée du Rhin ? Les généraux ont répondu à l'unanimité que l'on pouvait tirer environ 12000 hommes."





Bien qu'étant avocat et n'ayant — en principe — aucune formation militaire, Prieur de la Marne fait preuve, avec Jean Bon St André d'un sens aigu de l'organisation des armées et semble avoir eu des conceptions de la défense en avance sur son temps. En effet, alors que la tactique habituelle était de se retrancher en attendant le choc avec l'ennemi, Prieur ordina la guerre de mouvement avec des offensives rapides menées par la cavalerie et, l'opposition de ces deux principes tactiques nous rappelle, curieusement, celle qui fut à l'ordre du jour... en 1940 !

Prieur de la Marne est également très attentif à l'équipement et au moral des soldats ainsi qu'aux secours humanitaires à apporter aux blessés.

Si nous avons volontairement omis de citer les phrases dithyrambiques — et stéréotypées — qu'il transcrit dans ses rapports pour souligner l'ardeur révolutionnaire des hommes de troupe, *"ces hommes simples et courageux qu'on a voulu flétrir par la dénomination de sans-culotte"*, c'est qu'elles n'apportent rien qui puisse permettre de mieux cerner le caractère du personnage.

Jean Bon St André et Prieur de la Marne étaient de retour à Paris depuis un mois quand — presque jour pour jour — le 22 septembre puis le 30, deux arrêtés du Comité de Salut Public, confirmés par décret de la Convention du 4 octobre, donnent aux deux représentants, la direction des opérations militaires en Vendée et Bretagne avec, selon la formule de l'époque *"les pouvoirs les plus étendus"*, c'est-à-dire les pleins pouvoirs.

Ce n'est, hélas, pas la campagne la plus glorieuse des armées républicaines — loin s'en faut — et Prieur, dans les notes qu'il rédige à la fin de sa vie, tente de se justifier en insistant sur son action "humanitaire", laissant aux autres le soin d'endosser les massacres...

Les Vendéens sont entrés en rébellion dès 1791. Les décrets pris contre le clergé puis, en 1793, la levée obligatoire de "volontaires" (la conscription nationale est décrétée le 20 février 1793) sont deux grandes causes de cette révolte qui gagnera rapidement la Bretagne et selon la comtesse de la Bouère *"Le moment du tirage au sort facilitera l'explosion, ce fut l'étincelle"*.

Pour bien comprendre ces mouvements, il faut retenir trois points importants :

Vendéens et Bretons sont, par culture, profondément religieux et très attachés à leurs prêtres — même si l'Eglise leur reproche une certaine forme de paganisme.

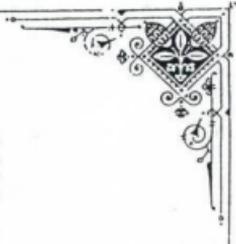
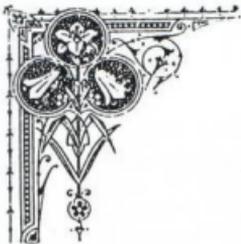
La France — y compris sous l'autorité royale — ne s'est jamais intéressée à cette région que pour ses ports militaires. Les villageois, paysans, bourgeois et notables se trouvent donc dans la dépendance directe d'une noblesse locale et il s'est formé un tissu social basé sur le respect mutuel des valeurs établies. Cette situation particulière fait que ce sont les paysans qui élisent — *democratiquement* — les généraux et choisissent les officiers qu'ils jugent aptes à les encadrer pour combattre les "bleus" !

Enfin cette population parle *"un idiomme barbare et incompréhensible"*, la langue bretonne, que seuls les nobles et les prêtres locaux peuvent saisir. Prieur prendra conscience de cette incommunicabilité de langage et l'exprimera, à sa manière, dans un discours à la Convention le 10 frimaire an II où il souligne *"le manque d'instruction des Bretons qui les rend perméables aux idées contre-révolutionnaires"*.

Notre propos n'étant pas l'étude approfondie de la "Chouannerie", nous pensons que cette schématisation permettra d'en mieux saisir les causes et, par avance, nous demandons aux historiens de bien vouloir nous pardonner ce "survol" qui, par son laconisme, manque de rigueur.

Pour ce qui concerne les massacres et les atrocités — qui furent commises dans les deux camps — il nous faut également replacer les





événements dans la "civilisation" de l'époque et ne pas oublier qu'en cette fin du XVIII^e siècle, les décapitations à la hache ou par la "guillotine", les pendaisons et toutes les exécutions de condamnés sont, non seulement publiques mais qu'elles attirent des foules souvent considérables et que l'on s'y rend "en famille".

Un phénomène d'ordre psychologique permet également d'expliquer les réactions des "bleus" face aux "chouans" :

Les volontaires de la République sont envoyés en Vendée et Bretagne avec pour mission d'y "rétablir l'ordre" mais, sur le terrain, ils se trouvent confrontés à de véritables corps d'armée formés d'hommes résolus et bien encadrés par des officiers de valeur. De plus, les "chouans", qui ont une connaissance parfaite du milieu, organisent des opérations "commandos" et tendent des embuscades meurtrières, ce "qui-vive" permanent entraîne fatalement une exaspération qui ne peut que conduire à un désir de vengeance avec tous les excès que celui induit.

Il faut donc comprendre que ce que nous considérerions aujourd'hui comme un "crime contre l'humanité" n'apparaissait, en son temps, que comme un "regrettable excès".

Ce qui, soit dit en passant, n'excuse rien.

Sur ces guerres de Vendée et Bretagne, nous avons les "Notes autobiographiques" de Pierre Louis Prieur, un "Rapport de Hentz et Francastel sur leur mission près l'armée de l'Ouest, conjointement avec leurs collègues Garrau & Prieur, délégués près la même armée, imprimé par ordre de la Convention nationale" et un "Rapport des opérations faites à Vannes par Prieur (de la Marne) Représentant du Peuple avec Marc Antoine Jullien commissaire du Comité de Salut Public de la Convention nationale."

Précisons que les faits rapportés ont été avalisés et signés par Prieur même si, plus tard, il réfutera certaines allégations publiées dans la "Biographie de Leipzig".

"Nous allons démontrer que nous avons employé tous les moyens qui étoient en notre pouvoir pour terminer à jamais la malheureuse guerre de Vendée... Le récit que nous allons faire n'est pas notre seule justification ; elle est celle de nos collègues Garreau surtout & Prieur avec lesquels toutes les mesures ont été concertées, qui ont tout vu, tout su comme nous, avec nous..."

"Charrette n'avoit pas passé la Loire, & il avoit sous ses ordres de 8 à 10 mille hommes ; d'autres chefs, à la tête de leur troupe tels que Sapino, Bérard, Marigni, La Catilinière, & autres, tous ces brigands, la Roche-Jaquetin lui-même, qui repassa ensuite la Loire avec au moins quinze cents hommes, n'ont jamais cessé de se battre..."

"Ce qui prouve que tel étoit les choses, c'étoient les ordres continuels du comité de salut public & le vœu de toute la République d'exterminer jusqu'au dernier des brigands, de ne leur laisser ni quartier ni relâche... La pensée d'une amnistie étoit odieuse."

"... que longtemps on ne pourroit voyager dans ce pays qu'en caravane, que l'entêtement de ces gens étoit invincible, qu'il n'y auroit de moyen de ramener le calme dans ce pays qu'en faisant sortir tout ce qui n'étoit pas coupable... & en exterminant le reste, qu'en le repeuplant le plutôt possible de républicains..."

"Ils ont des rassemblements remarquables & continuellement sous les armes. L'un est sous les ordres de Charette fort de 5 à 8000 hommes ; l'autre sous les ordres de Stoffet, de 1500 à 2000 hommes... Ils ne quittent guère les forêts ; ils ont des espions dissimulés qui les instruisent de tout ce qui se passe chez nous... la poudre... ce sont les femmes... qui la viennent chercher dans l'intérieur de la République."





"Les moulins à vent qui abondent sur toutes les hauteurs leur servoit de signaux ; jamais ils ne tournent là où nous sommes, & à notre approche les ailes agissent d'une manière convenue... c'étoit pour eux un télégraphe qui ne les a jamais trompés."

"Les décrets de la convention... portent que les repaires des brigands, les fours, les moulins seront incendiés ; que les femmes, les enfants, les vieillards seront ramenés sur le derrière de l'armée... Quant aux femmes & enfants... les tribunaux distingueront les coupables & il sera pris sur le reste le parti que la convention jugera convenable."

"Cette battue dans la Vendée, a dit le général Turreau, fut une grande destruction de brigands. Ceux qui l'accusent, prétendent que ce sont des citoyens paisibles qu'il a immolés. Au dire du général, elle a incendié un grand nombre de repaires de brigands ; ceux qui l'accusent, prétendent que ce sont les maisons des bons citoyens qu'il a fait brûler. On soutient que des femmes, des vieillards ont été massacrés, que des enfants ont été mis au bout des baïonnettes ; on parle d'un ordre donné au général Moulin, de massacrer, de tuer tout sur son chemin ; on parle d'une municipalité en écharpe, qui a été égorgée par ordre d'un général..."

L'odieux de ces faits, s'ils sont vrais, ne retombe pas sur nous-même... puisque nous avons voulu destituer Turreau aussitôt que nous l'avons connu, nous l'avons jugé orgueilleux, peu capable."

"Mais pourquoi garde-t-on le silence sur les barbaries des brigands ? Long-temps avant notre arrivée, ils ne faisoient point de prisonniers... ils massacroient tout ce qui tomboit sous leurs mains. Les femmes se battoient comme les hommes ; seulement elles sont placées en seconde ligne, où elles poussent des cris affreux pour jeter l'épouvante. Après un combat... elles vont aux blessés : elles brûlent les uns aux arbres, & mettent dans la bouche, les narines & les oreilles des autres des cartouches de poudre auxquelles elles mettent le feu... ils n'enterrent jamais ce qu'ils appellent les bleux."

Il est pour le moins étonnant que Prieur et ses collègues semblent ignorer la réalité des faits imputés aux "colonnes infernales" de Turreau puisque ce dernier a envoyé à ses commandants des instructions qui engagent à commettre tous les excès :

"Tous les brigands qui seront trouvés les armes à la main, ou convaincus de les avoir prises, seront passés au fil de la baïonnette. On agira de même avec les femmes, filles et enfants qui seront dans ce cas. Les personnes seulement suspectes ne seront pas plus épargnées. Tous les villages, bourgs, genêts et tout ce qui peut brûler seront livrés aux flammes".

Les remarques sur "les barbaries des brigands" sont tout à fait fondées mais, pour être objectif, Prieur aurait dû aussi mentionner celles commises par les "bleus" qui n'hésitaient pas à ouvrir le ventre des femmes enceintes pour tuer le fœtus à la baïonnette et dont le "jeu" le plus répandu consistait à introduire une cartouche dans le sexe des "femmes de brigands" et à y mettre le feu...

L'horreur était omniprésente dans les deux camps !

Malgré l'inflexibilité et la ténacité dont Prieur de la Marne fera preuve dans cette guerre, il faut reconnaître, à son honneur, qu'il appuiera de tout son pouvoir pour que cessent ces abominations et désavouera toutes les mesures dites "extraordinaires". Ainsi, lorsqu'il rencontrera, à Nantes, le général Carrier — tristement célèbre pour ses "noyades" — il lui dira que "c'était sur le champ de bataille, c'est-à-dire en combattant, qu'il fallait se défaire de ses ennemis !"

Une autre fois il mentionne dans ses notes "Joignez-vous à ces illustres guerriers, Sergent, chef d'un bataillon des braves enfants de





Mort du Général Beaupuy à Châteaueu-Gontier
 en septembre 1793, tableau d'Alexandre Bloch
 (Paris-Salon, Ed. Bernard & Cie, 1888).

last report

N°5,

je vous en prie pour l'ordre je suis par
 rap. à votre état tout guérison
 sans collaboration au d'ailleurs régnant

Bien de vous

Patez pour ainsi que
 lui je fais malade
 cela se verra par
 suite

22 Brumaire

attitude est ainsi

Courrier du 22 Brumaire
 Prieur, bien que malade se rend à Pontivy.

l'Aube, et toi Chaperon, capitaine dans le même corps, vous qui vous rappelez, sans cesse, avec tant de sensibilité, la préférence que je vous accordais, en confiant à votre garde plus de quatre-cents femmes vendéennes exposées au carnage, lors de la prise du Mans."

A ce propos, Gustave Laurent précise dans une note un renseignement qu'il tient du lieutenant Hennequin du 1^{er} bataillon de chasseurs

"Nicolas Anne Gabriel Sergent, commissaire national près le tribunal du district de Troyes, fut élu le 9 juillet 1793, capitaine de la 5^e compagnie du bataillon de volontaires de l'Aube. Quant à Benoît Chaperon, il fut un des plus ardents promoteurs de la Révolution à Troyes; il est même à tous les actes, à toute la vie publique de l'époque, dans cette région de 1789 à 1793. Tous deux firent partie du bataillon de volontaires troyens destiné à la Vendée et levé à partir de juin 1793. Mais des huit compagnies de ce bataillon destinées à être dirigées sur Orléans et Tours au fur et à mesure de leur organisation, deux seulement prirent le chemin de la Loire. Les autres, plus tardivement mises sur pied, reçurent comme destination, en raison de l'insurrection girondine, la Normandie. Le bataillon primitif, ainsi scindé en deux, donna naissance à deux bataillons dits: 4^e de l'Aube sous les ordres de Chaperon, et 6^e de l'Aube sous les ordres de Sergent. Ils semblent ne s'être retrouvés qu'à la fin de 1793, au moment du mouvement convergent, sur Rennes des forces républicaines d'Angers et de l'armée des côtes de Brest, mouvement appuyé par la descente sur Avranches de l'armée des côtes de Cherbourg."

Prieur insistera plusieurs fois dans ses rapports et dans les directives qu'il donne aux officiers pour que les femmes, les enfants et les vieillards soient épargnés et déportés "à l'intérieur" c'est-à-dire, hors des zones d'influence des Chouans.

"On parle de femmes tuées; nos lettres, nos arrêtés portoient l'ordre de se conformer aux décrets à leur égard

Quant aux enfants, voici notre conduite: Francstel, l'un de nous, l'a rapportée dans sa lettre à la convention du 5 nivose

J'ai fait réunir dans un même local tous les brigands que leur âge tendre semble excuser & rendre susceptibles des impressions républicaines. Ils sont surveillés & soignés par des patriotes.

Ils ont été envoyés à notre collègue Jean Bon Saint André, pour être employés dans la marine."

Par contre il sera d'une extrême sévérité vis-à-vis des hommes et fera fréquemment fusiller les prisonniers.

Homme courageux, il n'hésitera pas à combattre et se retrouvera plusieurs fois sur les champs de bataille, notamment avec Marceau à Savenay où il profitera de la nuit pour faire évacuer et soigner plus de 600 blessés.

Dans le temps, la mission de Prieur de la Marne peut s'établir ainsi:

Le 4 octobre 1793, il est à Brest d'où il se rend à Vannes. Le 15 novembre (25 brumaire), il est à Dinan, participe à la défaite des Chouans à Granville et est témoin de celle des "bleus" à Autrain et Pontorson. Le 5 décembre (15 frimaire), les Chouans sont défaits à Angers et le 22 (2 nivôse) à Savenay. Le 3 janvier (14 nivôse), l'île de Noirmoutier est reprise. Le pouvoir révolutionnaire est mis en place dans le Morbihan, en Loire Atlantique et dans le Finistère. Le 6 février (18 pluviôse), Carrier ayant été destitué, Prieur se rend à Nantes où il tente d'apaiser les populations. En fin mai 1794, il rejoint Brest où il restera jusqu'au 6 septembre (20 fructidor).

LE DECLIN POLITIQUE ET L'EXIL

De retour à Paris, Prieur retrouve une capitale et une Assemblée bien changées. Robespierre a été arrêté le 29 juillet (9 thermidor) et guillotiné le lendemain à 18 heures avec vingt et un de ses fidèles



BREST, le 4 Thermidor

l'an second

République Française, une et indivisible.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Dans le Département maritime de la République.

A l'Agent National du District de

Par ma lettre en date du 1^{er} Brumaire, j'ai eu l'honneur de vous adresser pour vos défenses de l'Annie Navale à Brest, et ailleurs, à mettre en réquisition les ardoisiers pour donner chaque Décade cinq pièces de Souliers qui avoient été envoyés par le District à l'Agent National de Brest.

Je suis bien aise de voir que cette mesure n'aye point été exécutée dans son entier.

J'attends donc avec intérêt de vous en faire part à l'Administration.

Je t'en prie donc ainsi qu'à elle de mettre ma réquisition à exécution dans son entier et dans le plus bref délai, comme vous devez continuer avec la plus grande activité, les besoins du Grand et de la Chambre d'Armes et nombre.

Je t'ai adressé successivement à l'Administration le District par imprimé pour qu'elle en fasse part à toutes les Municipalités du Département.

Je te charge spécialement de m'en faire part à ce que ces imprimés soient déposés partout où il y a des ardoisiers employés.

Prieur (de la marine)

partisans dont St Just et Couthon et, si Prieur ne s'était pas trouvé à Brest à cet instant, il est certain qu'il aurait subi le même sort. On se contenta de l'évincer, ainsi que Jean Bon St André, du Comité de Salut Public le 2 août (13 thermidor). Son influence était encore semble-t-il très grande et les services qu'il avait rendus à la République firent réfléchir les Thermidoriens.

Le 2 octobre 1794 (11 vendémiaire an III), il fut nommé membre de la Commission des Colonies et réintégré le 15 au sein du Comité de Salut Public. Seul représentant de l'ancien comité, il s'occupe des "subsistances" et, à ce titre, tente de maintenir l'approvisionnement des grandes villes, dont Reims.

Le 22 octobre (1^{er} brumaire) il est élu président de la Convention nationale et le journal le "Courrier républicain" dans un article du 12 novembre (22 brumaire) proclama que, malgré son affiliation aux Jacobins, Prieur "était un parfait honnête homme".

Mais, Prieur, resté fidèle à ses opinions "montagnardes" se refuse à renier ses anciens compagnons et, le 3 février 1795 (15 pluviôse), il est exclu du Comité de Salut Public.

Lors d'une séance du 20 mai (1^{er} prairial) particulièrement houleuse et fertile en rebondissements, l'arrestation de Prieur et d'une douzaine d'autres députés est prononcée mais, alors que Bourdon de l'Oise demande que tous "ceux qui viennent d'être décrétés passent à la barre et que la force armée s'en empare", Prieur réussit à s'esquiver.

"On dit que dans la même nuit ils furent conduits au château de Taureau.

Quant à Prieur, il s'était, heureusement pour lui, retiré dans son logement, — chez lui, rue Helvétius, vis-à-vis la rue Clos-Georget — où, ayant appris le décret d'arrestation prononcé contre lui, il dit : "Puisque je n'ai plus de fonctions à remplir, je vais me coucher ; demain on me rendra justice."

Au point du jour, on lui envoya un gendarme.

"Entre 8 et 9 heures, on le fit venir au Comité de Sureté générale, dont les membres eurent la générosité de le renvoyer chez lui avec un second gendarme."

Le 12 juin (24 prairial an III) "Prieur de la Marne, qui était toujours resté dans son appartement, sous la surveillance de deux gendarmes, informé que la force armée devait venir l'enlever le même jour, attache au balcon d'une des fenêtres de son appartement, rue Helvétius, vis-à-vis la rue Clos-Georget, son écharpe tricolore de représentant du peuple, et, à l'aube du jour, saute dans la rue.

Cette écharpe, agitée par le vent, fait amasser les passants et les habitants du quartier ! Les gendarmes s'éveillent, fond de vaines recherches !

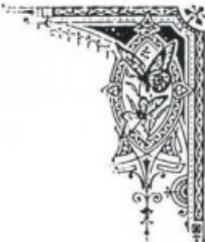
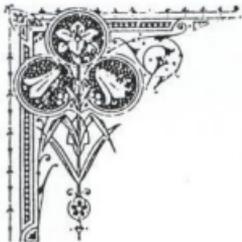
Il n'y eut rien de statué sur son accusation.

Un journal annonça, dans le même temps, qu'il s'était donné la mort au Jardin des Plantes...

Les Conventionnels ayant été proscrits de Paris, au mois de germinal suivant, Prieur se retira dans une campagne située sur les confins de son département, entre Château-Thierry et la Ferté-Milon, où il s'occupa de l'éducation de deux enfants de la parente qui l'avait reçu chez elle."

"Ses malheureux collègues furent, le 29 du même mois, condamnés à mort. Tous se poignardèrent avec le même couteau... Trois moururent de leurs propres mains. Trois furent traînés mourants au supplice."





Quelque temps encore, sous le Directoire, comme ex-conventionnel non réélu, il est contraint de vivre chez cette parente puis il revient à Paris et se fait inscrire comme avocat près les tribunaux et plus tard à la Cour de cassation.

Il est désormais étranger à la politique mais ses amis tenteront de le faire élire aux élections législatives de l'an V (1796) comme candidat dans la Marne. Une loi du 14 frimaire an V le déclara exclus de ces fonctions. En novembre 1797 (brumaire an VII), Poulain de Boutancourt le proposa lors du renouvellement de l'administration centrale de la Marne. En nivôse an VI, des amis cherchèrent à le faire nommer agent forestier en Belgique. D'autres le proposèrent comme commissaire central (= Préfet) du département de la Marne en l'an VI puis en l'an VII. Toutes ces propositions échouèrent et il semble même que Prieur ne fit rien pour faciliter ces candidatures, sans doute avait-il perdu toute illusion quant à l'instauration d'une véritable république démocratique, égalitaire et fraternelle...

Le 6 juillet 1799 (18 messidor an VII), il fonde un club démocratique "La Société du Manège" avec d'anciens révolutionnaires dont Drouet, Lapelletier, Audouin, Massin, le général Augerrou,... Il en est le vice-président mais, le 14 août (27 thermidor), Fouché fait fermer ce club sous prétexte de Jacobinisme.

Le 2 août 1799 (15 thermidor an VII), Prieur est nommé administrateur des hospices civils de Paris mais, après le coup d'état du 18 brumaire, il refuse de prêter serment de fidélité au Consul et est destitué.

Durant toute la période de l'Empire, Prieur reprend ses fonctions d'avocat. Il demeure alors Cour des Fontaines n° 3 (Place de Valois). Il a une certaine clientèle et on lui confie quelques procès importants. Il représente aussi plusieurs communes dans leurs démêlés avec les anciens seigneurs rentrés d'émigration. Ce sera le cas, dans la Marne, pour le village de Troissy.

Prieur, toujours désintéressé, est pauvre. On peut même dire qu'il est dans le besoin et il est souvent dans l'obligation de recourir à la générosité de ses vieux amis pour payer son loyer et subvenir aux besoins du ménage.

En 1814, à l'approche des armées étrangères, bien que déjà âgé — il a 58 ans — il s'engage dans une compagnie de la 2^e légion des gardes-nationaux avec le grade de sergent. Le 30 mai 1814, il est à la barrière de Clichy ; retrouvant sa fougue, il rallie sa compagnie et se porte au-devant de l'ennemi.

Le 12 janvier 1816, la loi contre les régicides est votée. Dès le 26, il se fait discrètement délivrer un passeport. Ayant une parfaite connaissance de la langue anglaise, il projette de se rendre aux Etats-Unis mais, ses ressources ne le lui permettant pas, il choisit les Pays-Bas.

Pendant 3 mois, la police discute de savoir si l'article 7 de la loi lui est applicable et, le 4 avril, le comte Anglès, préfet de police, lance un mandat contre lui.

Mais Prieur n'a pas attendu. Il a quitté Paris le 6 février et se trouve, depuis le 9 du même mois, à l'hôtel Saxe Teschen, rue de la Madeleine à Bruxelles. Sa compagne Rosalie Baubrun, infirme, ne peut le suivre et reste dans leur modeste logement de la rue Guénégaud.

En 1824, la police perquisitionnera le logement de "la dame Baubrun" pour tenter de trouver des documents et des lettres de Drouet que Prieur a laissées. La fouille ne donnera rien... ils étaient depuis longtemps en lieu sûr !

Bientôt Prieur de la Marne, qui manque d'argent, demandera asile à l'avocat, ex-conventionnel Joseph Augustin Crassous qui habite





depuis de nombreuses années à Bruxelles au n° 7 de la petite rue de l'Écuyer. Quelques jours après il trouve un petit logement, rue de Louvain (section sixième N° 55). Il gardera ce logis jusqu'au début de 1827 et ne déménagera que quelques semaines avant sa mort, rue de Namur (section septième n° 964).

Réduit peu à peu à un état voisin de l'indigence, il entreprend d'apprendre la langue flamande pour pouvoir plaider car il s'est fait inscrire au barreau le 4 juin 1816.

Dans son journal du 5 décembre 1817, il raconte avec truculence la visite de l'un de ses clients.

"Fatigué d'une mauvaise nuit passée la veille dans l'auberge de l'Hotel de Cologne, à Louvain... je suis resté au lit jusqu'à 11 heures du matin..."

On frappe à ma porte ! C'est un client et le plus original des clients. Avare comme Harpagon, méfiant comme Harpagon, s'il passe un objet de sa main droite à sa main gauche, il le suit avec inquiétude, dans la crainte que cette main ne soit un voleur qui le dérobe...

Il a de la fortune... il peut tenir un ménage ; mais par la crainte que sa cuisinière ne lui fasse payer ses légumes trop cher, il va manger misérablement dans quelque gargotte...

Fatigué du radotage de cet avare... je m'habille et je vais au parc..."

Pierre-Louis Prieur écrira énormément au cours de son exil.

Il entreprend un "Essai de l'histoire de la Franc-maçonnerie depuis ses origines", établit un dossier sur "La Loge des Amis philanthropes de Bruxelles" dont il est l'orateur et compose l'oraison funèbre du général Rouyer décédé en 1819.

Il commence la rédaction d'un projet de "Dictionnaire de Droit" et rédige un très court "Essai sur la liberté de la presse".

Il compose également une suite de poèmes qui, pour beaucoup, resteront inachevés.

Il s'intéresse aux langues flamandes.

"Je dis les langues flamande et hollandaise, car, s'il y a entre elles beaucoup de ressemblance, il y a aussi assez de différence pour qu'à Bruxelles et autres villes et pays flamands, on soit obligé de les apprendre l'une et l'autre."

Ces langues diffèrent dans l'orthographe et dans la prononciation.

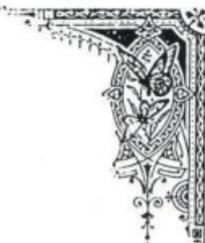
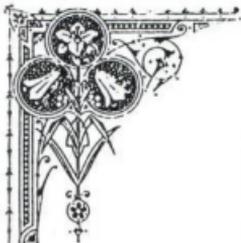
Ajoutez encore que le flamand de Bruxelles diffère de celui de Malines et de Louvain, comme on assure que le hollandais d'Amsterdam diffère de celui des autres provinces de la Hollande."

Prieur, dans la misère, reste un solide vieillard et un gai compagnon. Philosophe, il oublie les luttes et les haines de jadis. Il ne peut comprendre que, dans l'exil, on puisse continuer à se détester au lieu de se grouper. Il raille ses amis trop défallistes, tend la main aux Girondins, aux Thermidoriens et Réactionnaires et conserve des relations amicales avec les Montagnards et les Jacobins.

Il se plaît surtout dans l'atelier du peintre David, au milieu du chahut des élèves. Il y fait la connaissance du sculpteur Rude, du peintre Forbin, des demoiselles Fremiet, du grammairien Jacotot, du médecin-alléiste Pinel, etc... Il oublie là sa vieillesse et sa détresse.

Il s'éteindra, à soixante-douze ans, le 30 mai 1827. Tous les frais de sa dernière maladie et de ses funérailles civiles furent supportés par ses amis et ses anciens collègues car il mourut "sans laisser de quoi se faire enterrer".





Sa tombe est aujourd'hui totalement inconnue et l'on ignore même dans quel cimetière de Bruxelles elle a pu se trouver.

VILLE DE BRUXELLES

N° 1349 - L'an dix-huit cent vingt-sept, le premier du mois de juin, a été par nous, échevin de la ville de Bruxelles, soussigné, occupant les fonctions d'officier de l'état-civil, inscrit le décès de Pierre-Louis Prieur, avocat, décédé le trente mai dernier, à onze heures du soir, en son domicile, rue de Namur, section 7, N° 964, âgé de soixante-douze ans, natif de Sommesous (France)

Sur la déclaration de Maximilien van Cuyck, docteur en chirurgie et accoucheur, âgé de vingt-neuf ans, et de Jean-Gustave Bodart, docteur en chirurgie et accoucheur âgé de vingt-quatre ans, demeurant tous deux en cette ville, lesquels ont signé, après lecture du présent acte

Signé : Van Cuyck, Bodart, van Gameraen

(Traduit du néerlandais in ouvrage de G. Laurent)

BIBLIOGRAPHIE

NOTES ET SOUVENIRS INEDITS DE PRIEUR DE LA MARNE - Gustave Laurent - Ed. Berger-Levrault, 1912.

LA REVOLUTION DANS LA MARNE - Michel Peronnet - Ed. Horvath, 1968.

LA VIE EN FRANCE SOUS LA REVOLUTION - J.-P. Roux - Ed. Minerva, 1962.

HISTOIRE DES CHAMPENOIS - Irène Henriot-Petit - Ed. F. Nathan, 1980.

TOPOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA VILLE DE CHALONS-SUR-MARNE - J.-M. Amoux et J.-P. Ravaux - Ed. Ass. des Amis de la Bibl. Infantine, 1976.

CHRONIQUE DE LA REVOLUTION - Ed. Larousse, 1988.

NOUVELLE HISTOIRE DE FRANCE - J. Cain, 1967.

UNIFORMES DE L'ARMEE ALLEMANDE DE 1680 A 1863, Ministère royal de la Guerre de Prusse, Gieseck & Devrient, Berlin, Leipzig, 1900.

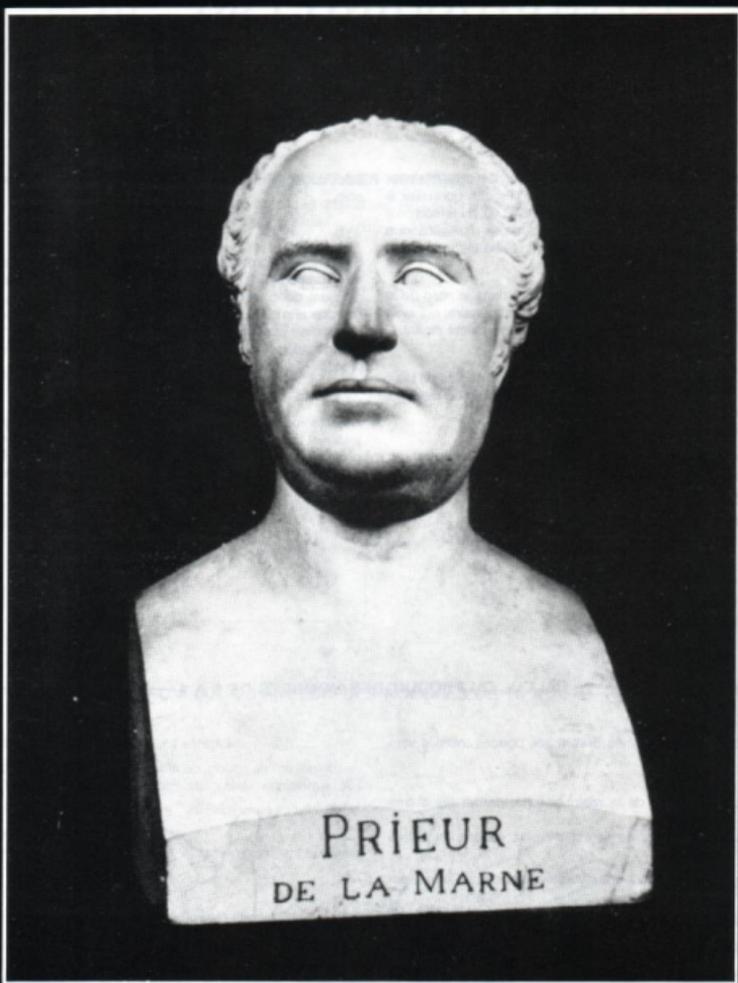
DOCUMENTS

Archives de la Marne, Châlons-sur-Marne, Reims.



SUR LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE, LISEZ FOLKLORE DE CHAMPAGNE
N° 113 - L'AUBE DE LA REVOLUTION
N° 116 - AY SOUS LA REVOLUTION
N° 117 - REIMS, DOLEANCES DES VIGNERONS ET PAYSANS
N° 122 - PIERRE ET GEORGE LORNE, LABOUREURS AU XVIII^e.





Buste de Prieur de la Marne
donné au Musée de la salle du Jeu de Paume à Versailles
par Henri Porée, avocat à la Cour d'appel de Paris,
cousin germain de Prieur
(Notes et souvenirs, Ed. Berger-Levrault 1912)

Le Calcul digital

La première fois que nous avons entendu parler de cette histoire, c'était il y a une trentaine d'années. Monsieur Dupont, bourellier à Villeneuve-au-Chemin, nous avait raconté qu'il avait vu, au temps où il n'était encore qu'un apprenti, un vieil ouvrier faire des multiplications avec ses doigts mais, celui-ci ne lui avait pas révélé le "truc".

Il nous a fallu attendre 1972, lors d'une enquête dans le nord de la Haute-Marne, pour qu'un ancien artisan, alors nonagénaire, qui avait "fait son Tour" au début du siècle, nous montre ce calcul digital.

Il comptait vite. Si vite qu'il nous a fallu une très grande attention pour mémoriser ses gestes. Mais... tenait-il vraiment à ce que l'on retienne, nous aussi, son "truc" ?

Après sa démonstration, il avait ajouté : "Ça, Monsieur, c'est un Compagnon qui l'a trouvé et c'est un Compagnon qui me l'a appris. Mais, hein, vous ne direz pas que c'est moi qui vous l'ai montré..."

Depuis longtemps sa "onzième heure a sonné" mais, nous tairons son nom...

Selon notre informateur, jusqu'au XIX^e siècle, les jeunes qui venaient au Compagnonnage étaient quasi analphabètes. Les "Anciens" devaient donc leur apprendre — sommairement — à lire, écrire et compter afin qu'ils soient aptes à comprendre le "Trait", connaissance primordiale pour un Compagnon. Ils savaient "par cœur" les tables de multiplication jusqu'à 5 fois 10 et, pour le reste, ils pratiquaient ce procédé digital.

Nous tenions à présenter ce "truc" accompagné des équations qui en justifient l'exactitude mathématique et nous remercions M. Chaubet, professeur au Collège Marie-Curie de Troyes qui a bien voulu se pencher sur ce problème, vérifier et compléter ce que nous avions retenu et nous en donner les raisons mathématiques.

CALCUL DU PRODUIT DES NOMBRES DE 6 A 9

On place ses deux poings fermés devant soi, pouces tournés vers l'extérieur.

Soit à calculer 6×8 .

$6 = 5 + 1$: Lever 1 doigt de la main gauche, garder les autres fermés

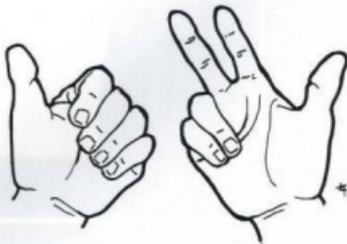
$8 = 5 + 3$: Lever 3 doigts de la main droite, garder les autres fermés

Chaque doigt levé correspond à une dizaine, chaque doigt baissé est une unité.

La SOMME des doigts levés donne : $1 + 3 = 4$ dizaines = 40

Le PRODUIT des doigts baissés donne $4 \times 2 = 8$

La SOMME DU TOUT fait $40 + 8 = 48$



Justification mathématique

Soit x et y , deux nombres compris entre 5 et 10

$$x = 5 + a \quad y = 5 + b$$

$$xy = (5 + a)(5 + b)$$

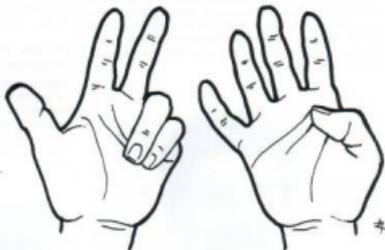
$$= 10(a + b) + (5 - a)(5 - b)$$

un "truc" de Compagnon (?)

CALCUL DU PRODUIT DES NOMBRES DE 11 A 15

On sait que pour obtenir le produit par 10, il suffit d'ajouter un 0. Le calcul digital est donc inutile.

On place ses deux poings fermés comme précédemment
 Soit à calculer 13×14
 $13 = (5 + 5) + 3$: On lève 3 doigts de la main gauche
 $14 = (5 + 5) + 4$: On lève 4 doigts de la main droite
 La SOMME des doigts levés donne : $3 + 4 = 7$ dizaines = 70
 Le PRODUIT des **mêmes** doigts levés donne : $3 \times 4 = 12$
 On fait la SOMME DU TOUT et on AJOUTE 100
 $70 + 12 + 100 = 182$



Justification mathématique

Soit x et y , deux nombres compris entre 10 et 16

$$x = 10 + a \quad y = 10 + b$$

$$xy = (10 + a)(10 + b)$$

$$= 10(a + b) + ab + 100$$

CALCUL DU PRODUIT DES NOMBRES DE 16 A 20

Ce calcul diffère légèrement des deux précédents
 On place ses deux mains, paumes devant soi, pouce en l'air, doigts en face à face. On accorde à chaque doigt une valeur numérique :

Pouce = 20, index = 19, majeur = 18, annulaire = 17, auriculaire = 16

Pour faire la multiplication, on place vis-à-vis les doigts ayant la valeur des facteurs.

Soit à calculer 17×19
 On place l'annulaire gauche (17) au contact de l'index droit (19)
 Le PRODUIT des doigts situés au-dessus de cette ligne de contact donne $3 \times 1 = 3$

La SOMME des autres doigts fait $2 + 4 = 6$ vingtaines = 120
 On fait la SOMME DU TOUT et on AJOUTE 200

$$3 + 120 + 200 = 323$$



Justification mathématique

Soit x et y , deux nombres compris entre 15 et 20

$$x = 20 - a \quad y = 20 - b$$

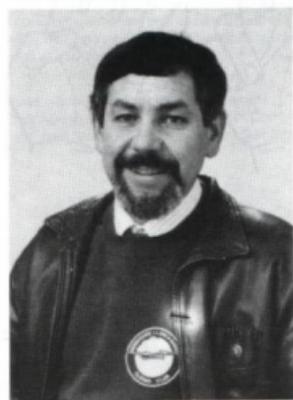
$$xy = (20 - a)(20 - b)$$

$$= ab + 20[(5 - a) + (5 - b)] + 200$$

LA GAZETTE DE CHAOURCE "COIN-COIN" - MJC - 10210 Chaource

N° 240 - Bonjour ! - CA du 13 mars - Cross, basket - Théâtre de papier, théâtre à suivre - Téléphone - Adieu Gainsbourg - Création junior collège - Voyage en Grèce - En passant par Chassigny et Chesley - Souvenirs : notre jeunesse à Balnot-la-Grange - Femandet, Arthur Rimbaud - Le Ramadan - Club du 3^e Age...

"Coin-coin" signale une heureuse initiative : La famille Pumont d'Eouray a fait restaurer et remettre en place la grouette "aux cheveux" (Folklore de Champagne) n° 111 p. 19) qui signalait autrefois les bâtiments de M. Leblanc, marchand de chevaux et frère de l'actuelle propriétaire. BRAVO !



LE PETIT CŒURLEQUIN - N° 16 - CRAC - BP 4 - 10150 Pont Ste Marie

L'harmonie de Pont-Ste-Marie/Lavau/Crenay - Tout sur le carnaval 91 - Crenay sports - La vie des associations cœurlequines - En grattant la poussière des sècles : 1792.



CHAMPAGNE GENEALOGIE - BP 20 - 51005 Châlons-sur-Marne cedex

N° spécial : Répertoire des familles étudiées par les membres des Centres généalogiques de l'Aube, Marne et Haute-Marne.

N° 50 - Marne : Table des mariages... Nos quartiers - Généalogie Domballe - Chronique de la poste aux chevaux

(ou poste royale) - Robert Antral - La Révolution dans la Marne.

Hte-Marne : Vie de l'association - Dossiers personnels de la Légion d'honneur...

LA MEMOIRE DE L'AUBE - URAQE - BP 118 - 10300 Ste Savine

N° 31 [1^{er} semestre 1981] : A Bar-sur-Aube, les vigneron de l'Aube rendent hommage à Gaston Cheq - La mémoire de France et du monde - La vie quotidienne dans l'Aube - Au fil des mois...

EKLITRA - N° 25 - Bibliothèque municipale - rue de la République - 80000 Amiens

Notes concernant le mot picard "lerlampier et son origine - La toponymie d'Orsmiaux - Et Nouvelle comténière - les couleurs du gris - Ech coklet, ech cot pié l'musette - Mention pittoresque du cèrègl dans les registres paroissiaux des XVII^e et XVIII^e à Warby-Ballon - J'avais dix ans en 1923 - L'accompagnement du plain-chant picard au XIX^e.



PAYS DE BOURGOGNE - N° 151 - 11, Bd Mi Leclerc - 21240 Talent

Le Président Charles de Brogues en Italie - La Croix de Bourgogne, son histoire - Nicolas Frochet, préfet de la Seine, a vécu à Aignay-le-Duc - Dossier : l'armoire bourguignonne...

MUSIQUE BRETONNE - Dastum - BP 2518 - 35025 Rennes cedex

N° 109 - Mourir pour que vive sa langue ? - Accordions chromatiques et jazz-band dans les monts d'Arrée - Recherche sur la musique pendant la Révolution - Joseph Dartois...

N° 110 - Accordions chromatiques et jazz-band dans les monts d'Arrée - Bulou an Actrou Christ - Le coin du violoniste - Gavotte...

Le Musée Aulois d'Histoire de l'Education

vous invite ...

A la Commune !

Visite d'une salle de classe d'antan

Annuel du public tous les mercredis après-midi, de 14 heures à 18 heures.

Annuel des groupes (collèges et autres) sur rendez-vous, auprès de Mme C. Pages.

101 boulevard de la République - 63 200 Yssingeux - Tél. 03 20 81 11 11

BIBLIOMAX OFFICE - 14/7, rue de l'Enfer - 55140 Chataignes

Le libraire muséographe nous adresse sa sélection exceptionnelle n° 278. Il signale Folklore de Champagne en ses termes "Excellente revue, bien pensée, bien relatée" - Merci et, si vous souhaitez, vous aussi, découvrir des livres anciens, contre 5 F en TP neufs français ou 2 CRI, "Tiré du Bibliomax vous envoie un catalogue de livres anciens et d'occasion. Ses prix sont modérés et c'est un connaisseur."

LINGUISTIQUE PICARDE - Musée de Picardie - 80000 Amiens

N° 117 - Gaston Vasseur (1904-1971) - Deux lieux-dits de Thérac : la légende des Wavennes et de la Fontaine Pailot - Paroles sans histoire - Textes oubliés, textes retrouvés...

EL BOURDON - ALWAC - rue de Namur 600-6071 - Chatelet - Belgique

N° 434 - La question dialectale - Dins l'bos d'Lavénau - Les bédas - Tant d'amor à doner - El petit banc...

N° 435 - Quel avenir pour nos dialectes - I pèrù d'ès-ous - Dirole di marlyès - Boune come li pwin - El grand feu - El bone voye...

RASSEGNA delle Tradizioni popolari

1

SCHEINA EDITOR

RASSEGNA DELLE TRADIZIONI POPOLARI - Via Genova 30 - 70024 Gravina (Ba) Italie

N° 1/1991 - Messieri scomparsi - Cinque fiabe popolari liberamente trascritte - Vite de muerte - Il Salento e il canto popolare - La battaglia giocosa di Grottaglie - Premio letterario internazionale di cultura popolare - Carnevali in Basilicata - Il trionfo di Carnevale - La memoria culturale di Cassano Jonico in Leonardo Alario...

**Imprimerie
LEDUCQ S.A.**



Tous travaux typo et offset



**Place Paul Beaufort - 51000 FAGNIÈRES
Téléphone 26.68.36.18**

Tu fiances, tu maries, tu baptises, et tu fêtes !...
 A toi CHAMPAGNE DEFONTSOYES que reviennent les plus belles fêtes...
 CHAMPAGNE DEFONTSOYES, tu pétilles dans nos têtes...
 Sur le cotéau d'ESSOYES, c'est FONTETTE qui t'a vu naître...
 CHAMPAGNE DEFONTSOYES, tu nous fais tourner la tête !...

CHAMPAGNE

Defontsoyes

FONTETTE
 10360 ESSOYES
 TÉL. 25.29.60.63



FAITES BOUCHON

Radio france
REIMS
 95.1 94.8 103.4
CANAL 103.4



le patrimoine
 l'histoire locale
 les savoir-faire
 du pays de Langres
 c'est sur...

**RADIO
 PAYS DE
 LANGRES**



L'AUBE A PLEIN TUBE

RADIO 10
 99,9 FM